

Ville de SAVERNE

PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 29 février 2016

L'an Deux Mille Seize, le lundi 29 février, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Saverne, légalement convoqués le 22 février, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire de la Ville de Saverne.

CONSEILLERS ELUS EN FONCTION	33
-------------------------------------	-----------

Etaient présents sous la présidence de :

Monsieur Stéphane LEYENBERGER, Maire

Les Adjoints :

M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. JAN, Mme ESTEVES, M. SCHAEFFER, Mme KREMER, M. DUPIN, Mme BATZENSCHLAGER, M. BUFFA.

Les Conseillers Municipaux :

Mme MORTZ, Mme RITTER, Mme DUMOULIN, M. ZUBER, Mme SCHAFFLER-KLEIN, M. ORTSCHKEIT, M. KLEIN, Mme OBERLE, Mme JUNG, Mme NEU-FABER, M. KILHOFFER, Mme PUEYO, M. KREMER, M. CELIK, M. BOHN, Mme BATAILLE, Mme DIETRICH, M. HAEMMERLIN, M. JOHNSON, M. LOUCHE et Mme PENSALFINI-RAMSPACHER.

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE	31
--	-----------

Le quorum est atteint avec 31 présents au moment de l'ouverture de la séance.
Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR A L'OUVERTURE	1
---	----------

M. OURY, ayant donné procuration à M. LEYENBERGER

ABSENT EXCUSE SANS POUVOIR A L'OUVERTURE	1
---	----------

Mme EL OLM I

Assistaient en outre à la séance :

M. ARBOGAST, Directeur général adjoint
Mme ILIC, Directrice générale adjointe
Mme IRLINGER, Directrice de Cabinet
Mme ESCORIZA, Secrétariat général

ORDRE DU JOUR

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

- 2016-18** Désignation du secrétaire de séance.
- 2016-19** Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier
- 2016-20** Extension des délégations données au Maire par le Conseil Municipal.

FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

- 2016-21** Présentation et adoption du compte de gestion 2015.
- 2016-22** Présentation et adoption du compte administratif 2015.
- 2016-23** Affectation des résultats.
- 2016-24** Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

PATRIMOINE, TRAVAUX, DEVELOPPEMENT DURABLE

- 2016-25** Redevance d'occupation temporaire du domaine public par ERDF.
- 2016-26** Renouvellement du bureau de l'Association Foncière.
- 2016-27** Cession d'une parcelle route de Dettwiller : prix de vente.
- 2016-28** Demande de subvention pour ravalement de façades.

ANIMATION, CULTURE, EDUCATION, SPORTS, SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

- 2016-29** Application de la charte relative aux langues régionales : point d'information.
- 2016-30** Rapport annuel 2015 concernant les soutiens de la Ville de Saverne dans le cadre de la Charte des Associations.
- 2016-31** Subvention au judo-club.

RESSOURCES HUMAINES

- 2016-32** Modifications du tableau des effectifs.

DIVERS

- 2016-33** Point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

QUESTIONS ORALES

M. LEYENBERGER accueille le public et la presse.
Il demande ensuite si des questions d'actualités sont à inscrire en fin de séance.
Aucune demande n'est faite.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

2016-18. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne M. Christophe KREMER en qualité de secrétaire de séance.

2016-19. Approbation du Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2016.

Le Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal a été diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Des demandes de modifications peuvent être demandées par les membres du Conseil Municipal, soit par écrit, soit oralement.

Ces modifications seront mentionnées au Procès Verbal de la séance suivante.

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2016.

2016-20. Délégations du Conseil Municipal au Maire (modification et rajout) en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

La loi « Notre » portant sur l'organisation territoriale de la République a prévu, dans ses articles 126 et 127 des modifications et rajout aux délégations du Conseil Municipal octroyées au Maire, dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (Cgct).

- a) L'article 126 donne la possibilité au Maire, non seulement de créer des régies, ce qui est déjà le cas actuellement, mais également de les modifier, voire de les supprimer.
- b) L'article 127 est un point supplémentaire (n° 26) rajouté à la liste des délégations que le Conseil Municipal peut donner au Maire.

Ce point 26 de l'article 2122-22 du Cgct, permet au Maire, sans être obligé de passer par une délibération, de demander, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal,

- a) de modifier le point consacré aux régies et de le rédiger comme suit : « de créer les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, de les modifier ou de les supprimer, »
- b) de rajouter un point supplémentaire à la liste existante :
« demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions, qu'elles soient de fonctionnement ou d'investissement.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification et le rajout de ses délégations à l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 22 février 2016,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- a) de modifier le point consacré aux régies et de le rédiger comme suit : « de créer les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, de les modifier ou de les supprimer, »
- b) de rajouter un point supplémentaire à la liste existante :
« demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions, qu'elles soient de fonctionnement ou d'investissement.

FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

2016-21. Adoption du compte de gestion 2015 de la Ville de Saverne

M. JAN présente ce point.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. JAN par référence à la note de présentation du 29 février 2016,

Vu l'avis préalable de la commission des finances du 23 février 2016,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 du budget susvisé, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que le résultat du compte administratif de la Ville de Saverne et ne laisse apparaître aucune différence avec le compte de gestion,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

d'approuver le compte de gestion du budget principal de la Ville de Saverne dressé pour l'exercice 2015 par le Comptable de la Collectivité et de constater qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016.22 Adoption du Compte administratif 2015

Une version allégée du compte administratif est jointe en annexe de la présente. La version officielle conforme à la nomenclature officielle est disponible et consultable sur simple demande au service des Finances.

A – Présentation et adoption du Compte Administratif 2015 de la ville de Saverne

Pour la section de fonctionnement, le compte administratif de l'exercice 2015 laisse apparaître les résultats d'exécution suivants :

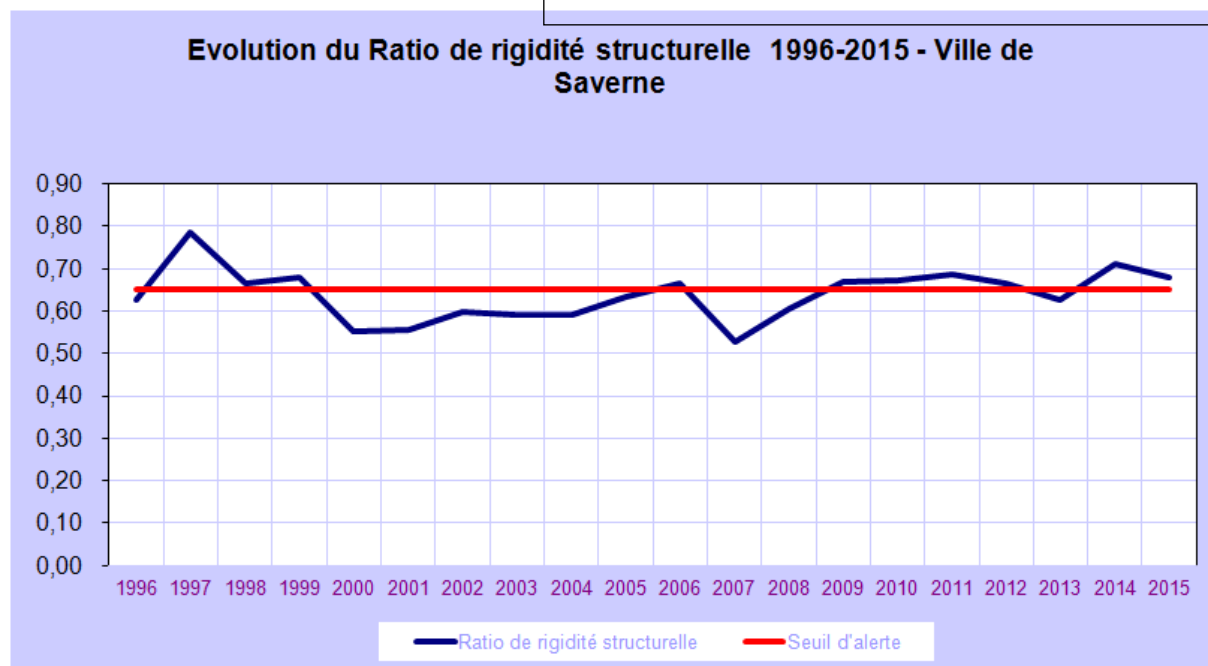
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	12 558 390,66 €	Dépenses	5 136 193,87 €	Dépenses reportées	1 429 222,22 €
Rattachements 2015	571 935,51 €	Recettes	4 753 095,57 €	Recettes reportées	522 150,00 €
Dépenses totales 2015	13 130 326,17 €			Résultat dépenses reportées 2015	-907 072,22 €
Recettes	14 166 767,00 €				
Résultat 2015	1 036 440,83 €	Résultat 2015	-383 098,30 €		
Résultat reporté 2015	973 149,08 €	Résultat reporté 2015	-153 039,35 €		
Résultat cumulé 2015	2 009 589,91 €	Résultat cumulé 2015	-536 137,65 €		
Part affectée à l'investissement 2015	-383 098,30 €				
Résultat 2015 après couverture du déficit d'investissement reporté	1 473 452,26 €				
		RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2015	566 380,04 €		

Ces résultats sont en tous points identiques à ceux du Compte de Gestion 2015

DETAIL

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Natures de dépenses	CA 2014	BP2015	CA2015	CA2014/2015 Valeurs	% réalisation BP2015
(1) Charges de gestion générale	12 886 174,94 €	13 149 610,00 €	11 985 093,19 €	-901 081,75 €	91,14%
Charges de personnel	7 786 055,54 €	7 480 000,00 €	7 287 429,70 €	-498 625,84 €	97,43%
Charges à caractère général	3 388 995,17 €	3 842 164,00 €	3 113 519,42 €	-275 475,75 €	81,04%
Subventions	675 699,11 €	663 500,00 €	638 535,18 €	-37 163,93 €	96,24%
Subv. Équilibre CCAS	400 000,00 €	330 000,00 €	190 000,00 €	-210 000,00 €	57,58%
Autres charges (Cont. incendie, indem; élus...)	635 425,12 €	833 946,00 €	755 608,89 €	120 183,77 €	90,61%
(2) Charges financières	1 198 217,27 €	1 157 314,66 €	1 145 232,98 €	-52 984,29 €	98,96%
Charges financières	15 565,11 €	15 099,66 €	6 900,58 €	-8 664,53 €	45,70%
Charges exceptionnelles	35 442,32 €	48 815,00 €	35 091,30 €	-351,02 €	71,89%
Intérêts des emprunts	596 609,29 €	570 000,00 €	580 533,51 €	-16 075,78 €	101,85%
Dotations et reprise aux amortissements et prov.	550 600,55 €	523 400,00 €	522 707,59 €	-27 892,96 €	99,87%
Charges de cessions					
Dépenses imprévues					
Virement à la section d'investissement		586 864,25 €			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	14 084 392,21 €	14 893 788,91 €	13 130 326,17 €	-954 066,04 €	88,16%
(3) Produits de gestion	13 975 602,21 €	13 809 139,83 €	14 104 797,91 €	129 195,70 €	102,14%
Contributions directes	4 950 225,00 €	5 070 000,00 €	5 148 876,00 €	198 651,00 €	101,56%
Autres impôts et taxes	4 325 784,99 €	3 898 000,00 €	4 042 187,85 €	-283 597,14 €	103,70%
DGF et autres dotations, subv. Et participations	2 516 444,58 €	2 519 130,00 €	2 652 334,29 €	135 889,71 €	105,29%
Produits des services et du domaine	1 722 613,79 €	1 946 860,00 €	1 891 841,99 €	169 228,20 €	97,17%
Autres produits (revenus des immeubles...)	340 293,33 €	355 149,83 €	328 540,72 €	-11 752,61 €	92,51%
Atténuation de charges	120 240,52 €	20 000,00 €	41 017,06 €	-79 223,46 €	205,09%
(4) Produits financiers	276 122,58 €	111 500,00 €	61 968,54 €	-214 154,04 €	55,58%
Produits financiers	2 243,92 €	0,00 €	34,02 €	-2 209,90 €	
Produit des cessions					
Produits exceptionnels	273 878,66 €	111 500,00 €	61 934,52 €	-211 944,14 €	55,55%
Transfert de charges (indemnité sinistre)					
Remise sur amortissement et provision					
Excédent de fonctionnement reporté		973 149,08 €			
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	14 251 724,79 €	14 893 788,91 €	14 166 766,45 €	-84 958,34 €	95,12%
(5) Excédent brut de fonctionnement (1-3)	1 089 427,27 €		2 119 704,72 €	1 030 277,45 €	
(6) Résultat de fonctionnement (5-2+4)	167 332,58 €		1 036 440,28 €	869 107,70 €	
Capacité d'autofinancement brut = (6) + amortissement	717 933,13 €		1 559 147,87 €	841 214,74 €	
Amortissement du capital de la dette	1 766 799,52 €	1 790 000,00 €	1 766 799,52 €	0,00 €	
Capacité d'autofinancement nette	-1 048 866,39 €		-207 651,65 €	841 214,74 €	
Financement de la section d'investissement : amortissement +virement section d'investissement		1 110 264,25 €			



Le taux de rigidité structurelle* indicateur de la santé financière de la Ville de Saverne correspondant aux dépenses incompressibles auxquelles doit faire face la Commune est toujours au dessus du seuil d'alerte mais tend à s'améliorer.

* (Charges de personnel + Annuité de la dette) / Produits de fonctionnement

a) les dépenses

Le taux de réalisation des dépenses par rapport au budget primitif est de **88,16%** en 2015 contre 85,35% en 2014.

	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Voté 2015	Réalisé 2015	% Réalisé 2015	% Evolution CA2014/CA2015
011 - Charges à caractère général	2 871 392,98	3 390 064,38	3 388 995,17	3 842 164,00	3 113 519,42	81,04%	-8,13%
012 - Charges de personnel	7 488 019,79	7 645 395,94	7 786 055,54	7 480 000,00	7 287 429,70	97,43%	-6,40%
023 - Virement à la sect ^e d'investis.				586 864,25			
014 - Atténuation de produits				90 046,00	79 498,00	88,29%	
022 - Dépenses imprévues Fonct.							
042 - Opérations d'ordre entre section	872 793,81	1 910 416,87	550 600,55	523 400,00	522 707,59	99,87%	-5,07%
65 - Autres charges gestion courante	1 761 188,72	1 847 789,28	1 720 832,23	1 737 400,00	1 504 646,07	86,60%	-12,56%
66 - Charges financières	850 603,99	651 980,74	612 174,40	585 099,66	580 533,51	99,22%	-5,17%
67 - Charges exceptionnelles	64 517,60	17 069,56	25 734,32	48 815,00	41 991,88	86,02%	63,17%
	13 908 516,89	15 462 716,77	14 084 392,21	14 893 788,91	13 130 326,17	88,16%	-6,77%

En neutralisant les charges et produits des cessions, les dépenses de fonctionnement 2015 sont en diminution par rapport à 2014 de 6,77% suite à une volonté marquée de maîtriser les dépenses de personnel mais surtout des charges à caractère général.

Le versement des subventions : le versement des subventions a été revu à la baisse en cours d'année soit une baisse de 5,5%.

Le versement de la subvention au CCAS : En 2014 le versement de la subvention d'équilibre a été réalisé sur la base du prévisionnel et non du résultat de l'exercice 2014. Il a été acté que le résultat 2014 serait intégré dans le versement de la subvention 2015.

Le versement de la subvention 2015 a donc été réalisé sur la base du résultat de l'exercice 2015 et en y intégrant le résultat 2014 :

Dépenses 2015 = 625 666,16 €

Recettes 2015 hors subvention d'équilibre = 302 319,25 €

Résultat 2015 hors subvention d'équilibre = -323 346,91 €

Résultat fonctionnement reporté = + 146 306,17 €

Résultat net 2015 = 177 040,74 €

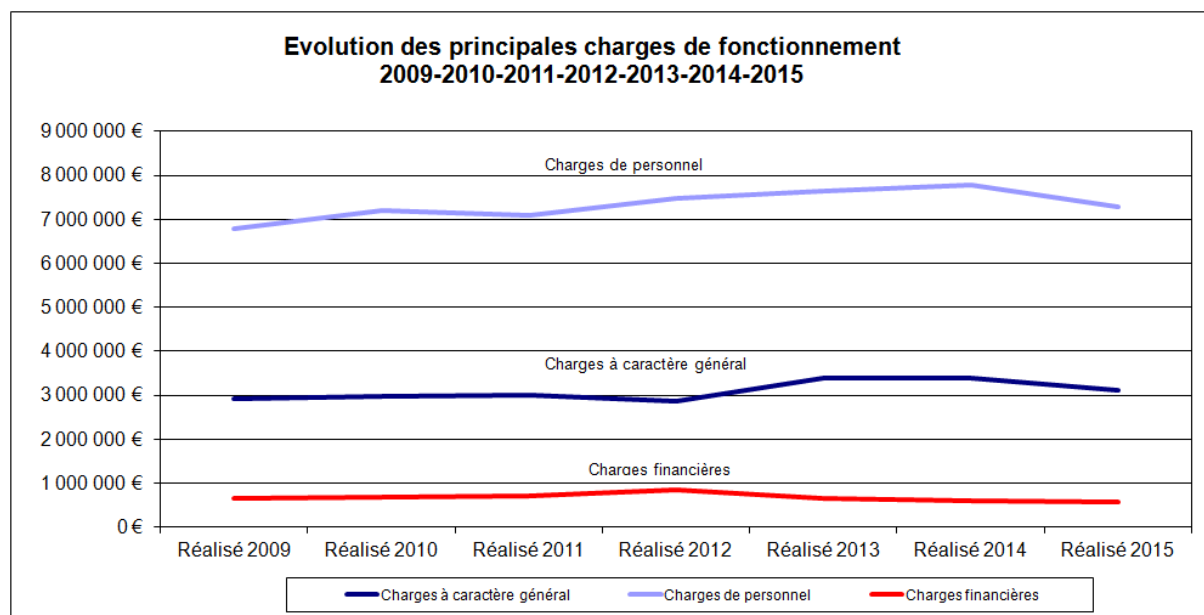
Montant de la subvention d'équilibre versée = 190 000 €

(le CCAS ne disposant pas de ligne de trésorerie, un solde de 12 959,26 € a été versé pour permettre les premiers paiements début 2016)

Les autres charges – atténuation de produits : Pour la première fois en 2015 la ville de Saverne a dû s'acquitter à hauteur de 76 180 € du fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Précédemment par « dérogation libre » le F.P.I.C était pris en charge par la Communauté de Communes de la Région de Saverne. En l'absence de délibération, pour 2015 la répartition de droit commun s'est appliquée.

Les charges exceptionnelles : Le compte est en légère hausse en 2015. Il s'agit d'écritures d'annulation de titres. En 2013 la Dotation globale de fonctionnement a trop été titrée à hauteur de 30 515 €.



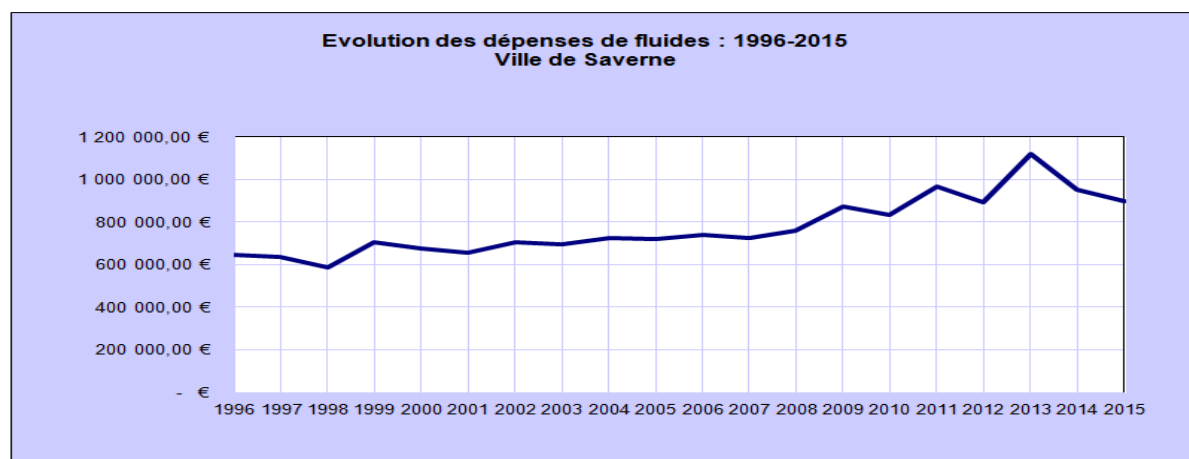
➤ Evolution des dépenses d'énergies entre 2008 et 2015 – Ville de Saverne :

	Eau et Assainissement	Electricité	Combustibles	Carburants
Réalisé 2008	101 145,19 €	304 682,11 €	316 512,58 €	38 037,69 €
Réalisé 2009	134 557,52 €	353 626,52 €	354 126,32 €	33 247,08 €
Réalisé 2010	72 167,98 €	377 732,98 €	349 589,83 €	34 876,66 €
Réalisé 2011	181 323,40 €	405 937,80 €	330 589,23 €	46 919,15 €
Réalisé 2012	133 689,54 €	385 063,98 €	323 089,19 €	52 835,11 €
Réalisé 2013	106 747,02 €	508 775,37 €	453 484,08 €	52 635,80 €
Réalisé 2014	114 236,78 €	490 246,16 €	284 112,05 €	66 048,79 €
Réalisé 2015	108 688,32 €	471 100,56 €	286 736,83 €	32 234,12 €
Evolution 20014/2015	-4,86%	-3,91%	0,92%	-51,20%

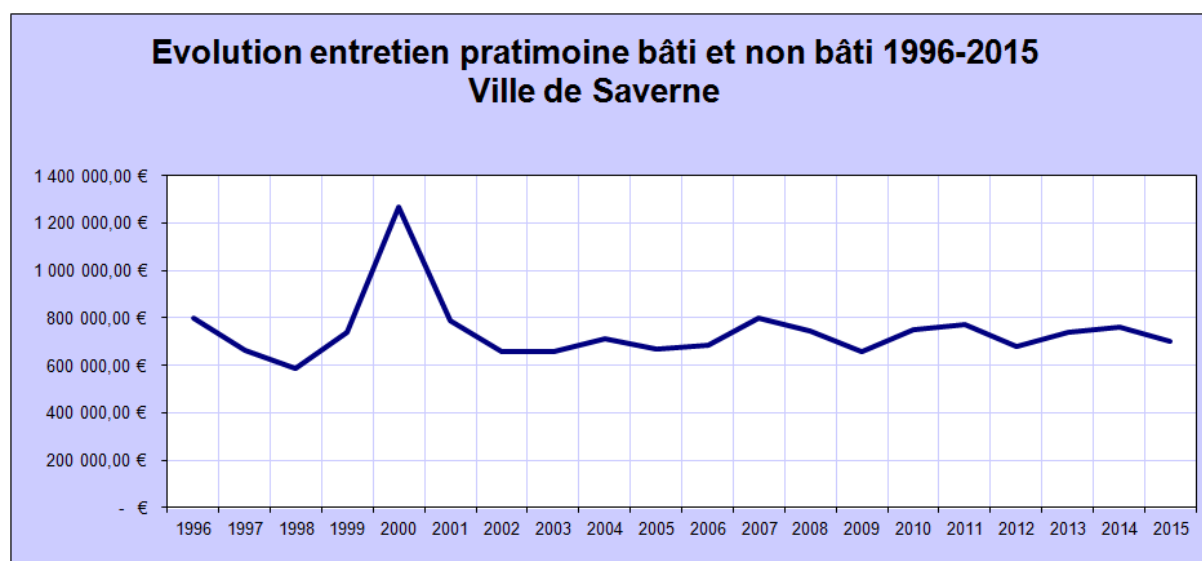
Les dépenses d'énergies représentent 28% des charges à caractère général.

La baisse des frais de carburants est liée à une baisse des prix, des consommations mais également suite à un vol de carburant d'environ 6 000 € et une double facturation de 6 912,03 € en 2014.

(nb : sur une période fiable de Janvier à Septembre, on constate une baisse de la facturation d'environ 6 000 € entre 2014 et 2015.)



➤ Evolution des dépenses d'entretien du patrimoine bâti et non bâti entre 1996 et 2015 – Ville de Saverne :



Les charges de personnel (chapitre 012) ont représenté une dépense brute de 7.287.429,70 € de laquelle il convient de déduire :

- ✓ les Indemnités Journalières et indemnités assurance pour 41 017,06 €
- ✓ les aides de l'Etat au titre des contrats aidés pour 81 147,74 €

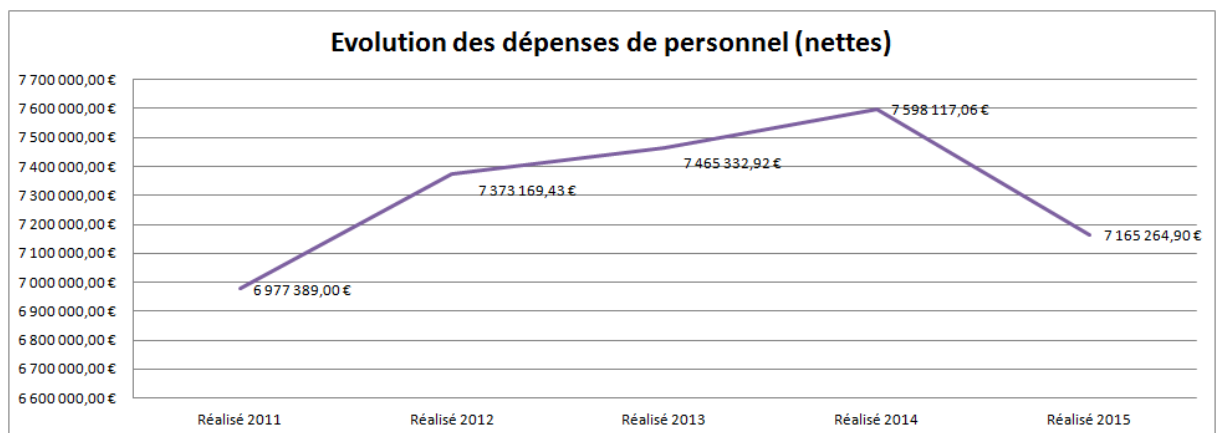
soit un solde net de 7.165.264,90 € par rapport à une dépense nette en 2014 de **7598 117,06 €**

Le transfert des personnels des services fonctionnels vers la CCRS avec la création des services communs Finances / Affaires Générales et Ressources Humaines au 1^{er} janvier 2015 pèse pour bonne partie dans l'évolution négative des dépenses brutes du chapitre 12.

L'impact de cette évolution sur l'équilibre global du budget de la Ville est atténué par la ventilation des coûts de fonctionnement des nouveaux services communs selon des clés de répartition spécifiques à chaque activité. L'attribution de compensation a été diminuée de 504 417 €.

L'évolution des dépenses du personnel est la suivante :

	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Evolution	en %
Dépenses de personnel (chap 12)	7 100 784,00 €	7 488 020,00 €	7 645 395,94 €	7 786 055,54 €	7 287 429,70 €	-498 625,84 €	-6,40%
Atténuation (6419)	120 026,00 €	105 313,57 €	147 328,34 €	120 240,52 €	41 017,06 €	-79 223,46 €	-65,89%
Emplois aidés (758 puis 74718)	3 369,00 €	9 537,00 €	32 734,68 €	67 697,96 €	81 147,74 €	13 449,78 €	19,87%
Solde	6 977 389,00 €	7 373 169,43 €	7 465 332,92 €	7 598 117,06 €	7 165 264,90 €	-432 852,16 €	-5,70%



b) les recettes

Globalement elles sont en légère baisse : - **84 958,34 €** par rapport à 2014

Le taux de recouvrement des recettes par rapport au budget primitif est de **95,12%** en 2015 contre 86,37% en 2014.

	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Voté 2015	Réalisé 2015	% Réalisé 2015	% Evolution CA2014/CA2015
002 - Excédent antérieur reporté Fonc				973 149,08			
013 - Atténuation de charges	144 755,32	147 328,34	120 240,52	20 000,00	41 017,06	205,09%	-65,89%
042 - Opérations d'ordre entre section		525 750,18	0,00				
70 - Produits des services	1 123 724,04	2 086 350,02	1 722 613,79	1 946 860,00	1 891 841,99	97,17%	9,82%
73 - Impôts et taxes	9 169 119,40	9 237 284,25	9 276 009,99	8 968 000,00	9 191 063,85	102,49%	-0,92%
74 - Dotations et participations	3 310 488,06	2 758 526,63	2 516 444,58	2 519 130,00	2 652 334,29	105,29%	5,40%
75 - Autres produits gestion courant	513 209,21	506 230,05	340 293,33	355 149,83	328 540,72	92,51%	-3,45%
76 - Produits financiers	513,56	284,73	2 243,92				-100,00%
77 - Produits exceptionnels	515 847,18	909 810,15	273 878,66	111 500,00	61 934,52	55,55%	-77,39%
	14 777 656,77	16 171 564,35	14 251 724,79	14 893 788,91	14 166 732,43	95,12%	-0,60%

Les impôts et taxes :

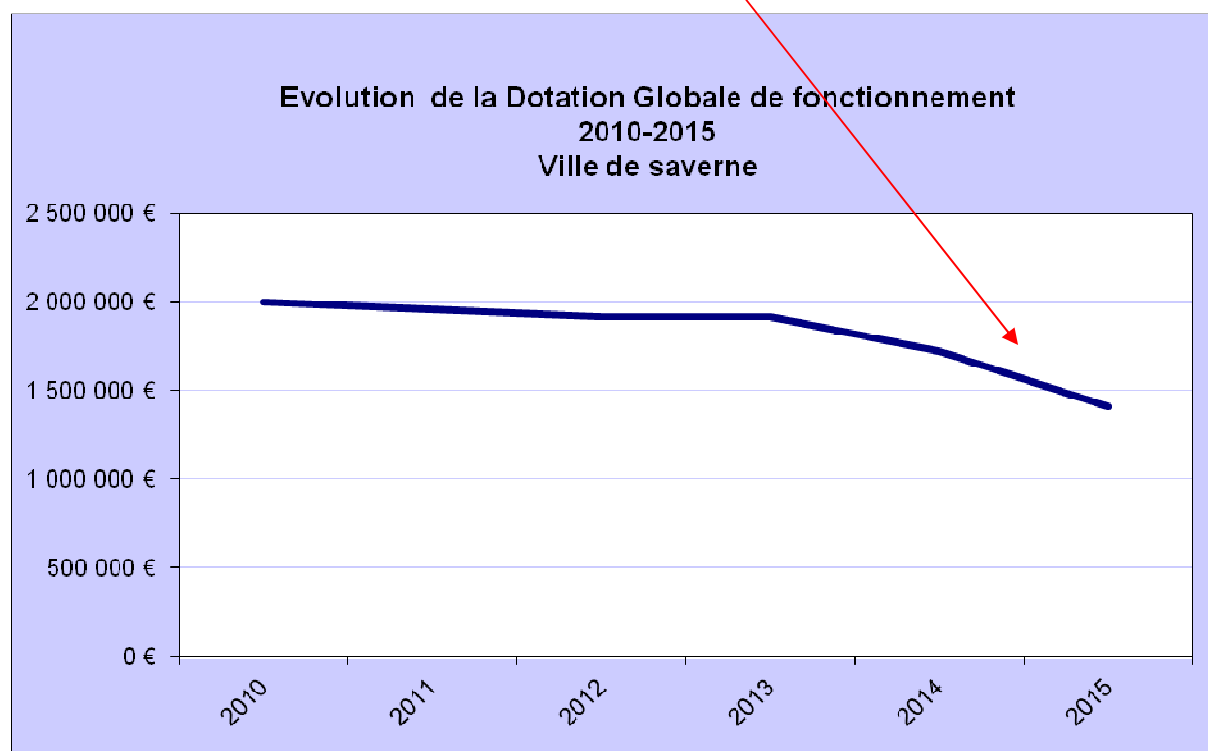
Le produit des impôts a rapporté 198 651 € de produits supplémentaires en 2015, ce qui a permis d'atténuer la baisse globale des recettes de fonctionnement.

Les autres impôts et taxes : - 283 597 €

Suite au transfert des charges de personnel des services finances et ressources humaines de la Ville vers la CCRS, le montant de l'attribution de compensation a été délibéré à la baisse, passant de 3 553 000 € à 3 048 583,00 € (baisse de 504 417 €)

La Dotation globale de fonctionnement (DGF): - 312 640 €

Soit une baisse effective entre 2013 et 2015 de - 500 256 €



2010	2011	2012	2013	2014	2015
1 999 757,00 €	1 961 195,00 €	1 918 977,00 €	1 918 980,00 €	1 721 364,00 €	1 408 724,00 €

Le produit des services et du domaine : + 169 228,20 €

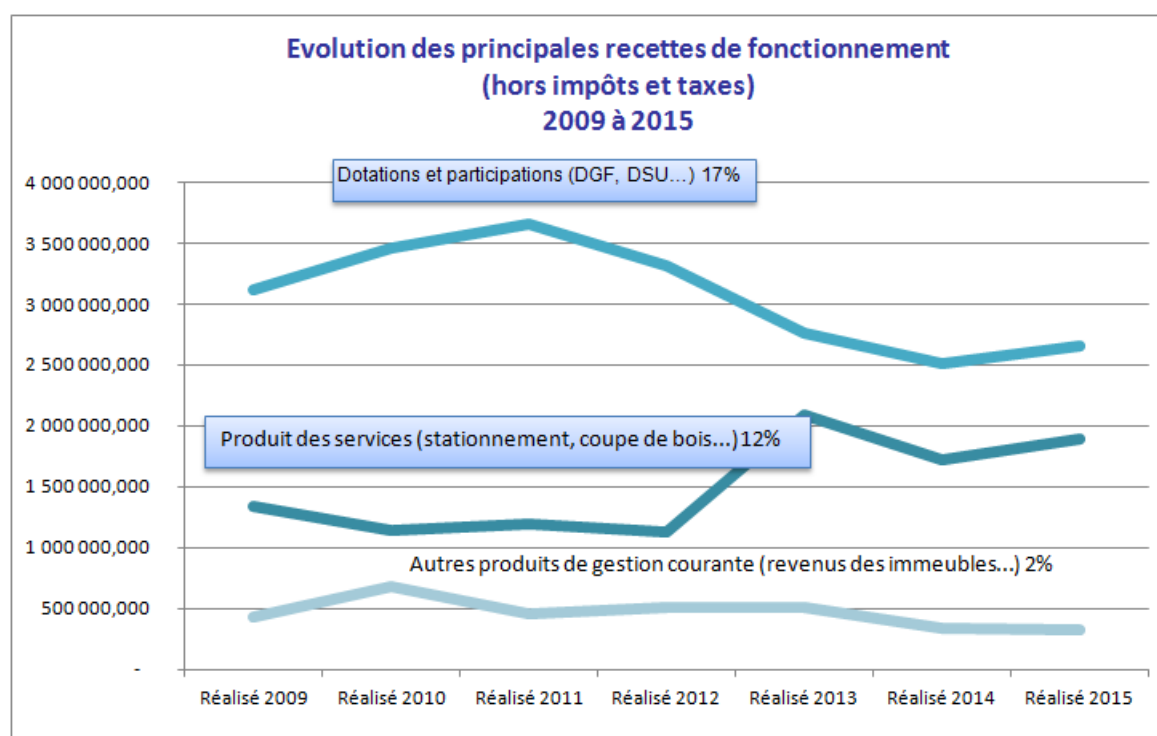
L'augmentation est principalement liée à une progression des ventes de bois et au remboursement ALSH de la CCRS à la Ville atténuée malgré tout par une baisse des redevances de l'occupation du domaine public (port de plaisance...)

Les autres produits : - 11 752 €

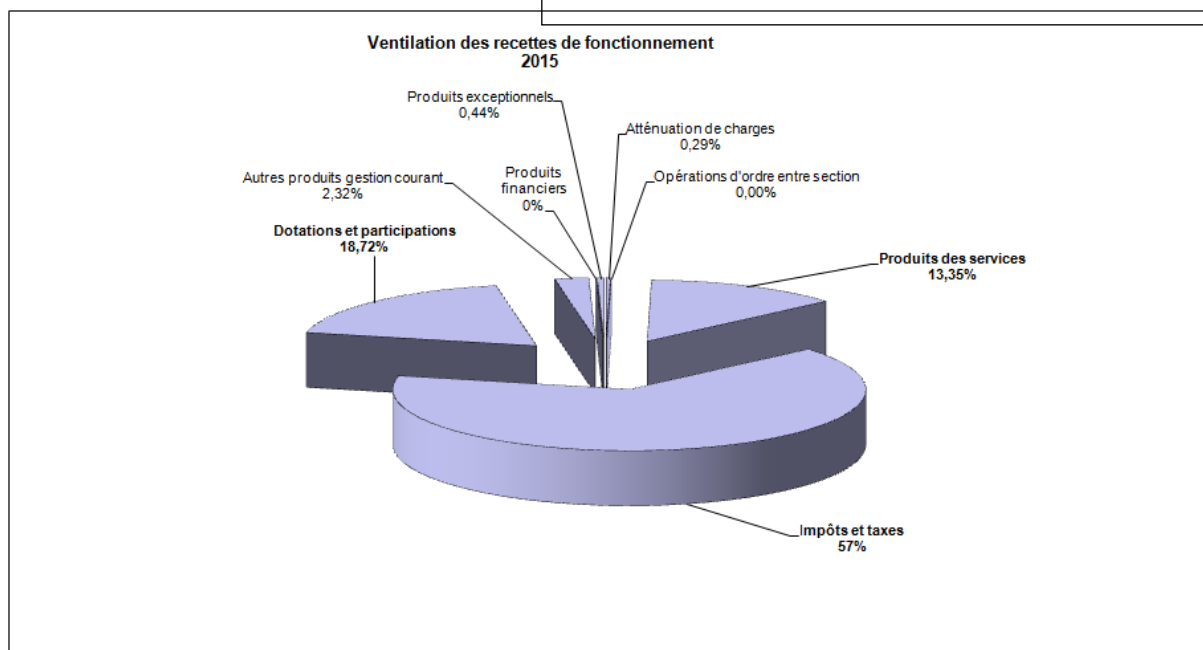
La principale baisse est liée au produit des revenus des fermages et concessions ainsi qu'à une réaffectation des recettes du compte 758 (produit de gestion courante) vers le compte 74718.

Les produits exceptionnels : - 211 944 €

En 2014, de façon exceptionnelle a été encaissée sur ce compte une aide de réseau ferré de France pour la mise en place des îlots de sénescence dans la forêt Communale de Saverne (67 000 €) et la participation de la Brasserie et du Conseil Régional d'Alsace aux dépenses de Noël. Le compte est redescendu à son niveau de gestion courant de produits exceptionnels (remboursement de sinistres.)



Les principales ressources restent les suivantes :



Conclusion :

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2015 est de **+ 1.036.440,86 €**
 Le montant des rattachements sur l'exercice 2015 sont de 571 935,5 €

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

a) les dépenses

	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Voté 2015	Réalisé 2015	% Réalisé 2015
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté				153 039,35		
020 - Dépenses imprévues Invest						
D 040 - Opérations d'ordre entre section		525 750,18				
é 041 - Opérations patrimoniales	4 721,43		255 817,18			
p 13 - Subventions d'investissement		11 673,55				
e 16 - Remboursement d'emprunts	1 726 799,09	1 848 621,23	1 766 799,52	1 790 000,00	1 773 533,17	99,08%
n 20 - Immobilisations incorporelles	90 250,83	10 021,78	21 591,14	309 583,24	184 859,00	59,71%
s 204 - Subventions d'équipement versées	157 884,14	30 672,03	2 456,69	105 000,00	1 500,00	1,43%
s 21 - Immobilisations corporelles	1 682 810,15	1 595 158,92	1 772 019,19	1 987 377,41	1 210 094,33	60,89%
e 23 - Immobilisations en cours				2 645 000,00	1 835 699,25 €	69,40%
s 27 - Autres immos financières				260 000,00	130 508,12	50,20%
	3 662 465,64	4 021 897,69	3 818 683,72	7 250 000,00	5 136 193,87	70,84%

Le taux de réalisation des dépenses est de 70,84% par rapport au budget global prévu contre 44,92% en 2014.

Le chapitre 16 « remboursement du capital d'emprunts » reste à valeur quasiment constante passant de 1 766 799,52 € en 2014 à 1 773 533,17 € en 2016

Ont été réalisées au titre de l'exercice 2015 principalement les dépenses suivantes :

↳ Aménagement espaces extérieurs :

- Travaux de réaménagement de la Place du Château : 2 026 841,32€

- Travaux d'éclairage public et de rénovation des voiries : 97 907,87 € et 486 654,89 €
- Achèvement du réaménagement de la dalle nord du château : 79 812 €
- Port de Plaisance : achat d'un mini-golf et installation du chalet de la capitainerie : 13 331,63 €

↳ Bâtiments municipaux :

- Réfection de 2 logements par an dont salles de bain au FPA : 11 025 €
- Travaux de mise aux normes électriques dans les chaufferies : 8 902,09 €
- Enveloppe l'étude et la mise en sécurité des bâtiments : 7 140 €
- Achèvement de la rénovation des sanitaires de l'auberge de Jeunesse : 99 780,16 €
- Remise aux normes de l'ascenseur du Château (fourniture et pose d'un nouveau moteur treuil) : 17 445,60 €
- Achèvement de travaux d'extension du chalet du jardin botanique : 20 749,82 €
- Mise en conformité restaurant du Haut Barr : 4 980 €

↳ Bâtiments Culturels :

- Bibliothèque municipale avec la poursuite du programme de modernisation intérieur : 46 063 €

↳ Bâtiments scolaires :

- Maternelle des Gravières : peinture extérieure école, isolation, mise en sécurité accessibilité personnes handicapés : 41 428 €
- Primaire Sources : fourniture et pose de barreaudage dans la cage escalier : 4 771 €
- Maternelle Centre : Création d'un jeu : 685,20 €
- Maternelle Centre : mise en place d'un pare-neige : 1 992 €

↳ Bâtiments sportifs :

- Installation de l'éclairage sur le stade d'honneur : 33 402 €
- Création d'un City Stade dans les quartiers Est : 56 636,16 €

Modernisation du service public communal en vue d'améliorer la productivité et réaliser des économies de fonctionnement.

- Renouvellement d'une partie du parc informatique (17 646 €) et l'équipement des écoles en partenariat avec l'Inspection d'Académie (pour 8 519 €).
- Poursuite du renouvellement d'une partie du parc automobile (achat véhicule neuf de police 15 300 €) et du matériel du CTM (21 333,32 €)

Les principaux reports de crédits :

- Complément de vidéoprotection dans la Grand Rue : 21.600 €
- Travaux de réaménagement de la Place du Château : 594 917,33€
- Installation de l'éclairage sur le stade d'honneur : 160 391 €
- Circuit touristique : 20 700 €
- Achat d'une classe mobile à l'école Primaire Sources : 13 136,40 €

b) les recettes

	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Voté 2015	Réalisé 2015	% Réalisé 2015
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté						
021 - Virement de la section de fonct.				586 864,25 €		
024 - Produits des cessions				430 000,00 €		
040 - Opérations d'ordre entre section	872 793,81 €	1 910 416,87 €	845 659,54	523 400,00 €	522 707,59 €	99,87%
041 - Opérations patrimoniales	4 721,43 €					
10 - Dotations Fonds divers Réserves	411 226,02 €	1 020 216,56 €	1 647 466,01 €	1 723 039,35 €	1 460 400,81 €	84,76%
13 - Subventions d'investissement	212 811,37 €	291 580,39 €	302 523,30 €	755 150,00 €	498 527,89 €	66,02%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 324 539,40 €	1 082 000,00 €	1 340 000,00 €	3 231 546,40 €	2 256 000,00 €	69,81%
20 - Immobilisations corporelles						
21 - Immobilisations corporelles	938,35 €					
23 - Immobilisations en cours					15 459,28 €	
27 - Autres immos financières	27 725,71 €	4 275,64 €				
	2 854 756,09	4 308 489,46	4 135 648,85	7 250 000,00	4 753 095,57	65,56%

Le taux de recouvrement des recettes est de 65,56% par rapport au budget global prévu contre 46,16% en 2014

Il s'agit principalement des recettes suivantes :

- le produit de subventions versées par les partenaires financiers à hauteur de 211 037,8 €
- les dotations : 287 490 € au titre du FCTVA,
- les amendes de police : 59 640 €
- l'emprunt : 2 256 000 € (dont 1 106 000 € pour les travaux de rénovation de la place du château)
- l'autofinancement (1.000.000 €)

L'écriture de l'affectation du résultat d'investissement 2014 a été réalisée à hauteur de 153 039,55 €.

Conclusion :

Le résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2015 est de -383 098,30 €

Les reports de 2015 vers 2016 s'élèvent à : **1 429 222,22 € pour les dépenses et 522 150,00 € pour les recettes.**

Le résultat final s'articule donc comme suit :

	2015	Reporté	CUMUL
Résultat fonctionnement	1 036 440,83 €	973 149,08 €	2 009 589,91 €
Résultat investissement	- 383 098,30 €	- 153 039,35 €	- 536 137,65 €
Report dépenses Investissement	1 429 222,22, €		-1 429 222,22 €
Report recettes Investissement	522 150,00 €		522 150,00 €
RESULTAT TOTAL COMPTE ADMINISTRATIF			566 380,04 €

M. LEYENBERGER remercie M. JAN pour la présentation. Il se réjouit des bons résultats de l'exercice 2015, les meilleurs depuis plusieurs années, même si la capacité d'autofinancement nette n'est pas encore à l'équilibre. Il faut continuer à rester rigoureux dans les dépenses,

complète-t-il. La Ville est toujours dans une situation fragile, mais les efforts ont été récompensés. Il faut poursuivre en ce sens.

Il remercie les services et les Adjointes qui ont chapeauté ces services, car le travail de l'année 2015 a été conséquent dans le suivi budgétaire. Le travail a été mené grâce à la définition d'enveloppes « fermées » et ces enveloppes ont été scrupuleusement suivies et respectées. Cela a demandé un suivi quotidien au niveau des services et un suivi mensuel pour l'Adjointe aux Finances, épaulé par Mme KREMER.

M. LOUCHE explique qu'il a eu l'occasion de voir les comptes en Commission de finances et souhaite simplement évoquer deux points : l'entretien du patrimoine immobilier et les indicateurs d'énergie et de fluides. Concernant le patrimoine, les chiffres du document montrent un investissement constant du patrimoine mais ils sont tout de même inquiétants car des factures s'annoncent pour l'avenir. Il souhaite la mise en place d'indicateurs permettant de mieux comprendre les variations. Les indicateurs permettront de surveiller au plus près les dépenses, d'avoir des leviers d'action.

Pour ce qui est du coût des énergies et des fluides, l'année 2015 a été assez favorable. La baisse du coût des fluides a permis des économies, et l'hiver peu rigoureux a également permis l'économie de frais de déneigement, chauffage et autres.

M. LEYENBERGER remercie pour cette intervention.

Mme DIETRICH souhaite intervenir au niveau des dépenses de personnel. Le graphique en page 11 de la note de présentation montre une chute vertigineuse des dépenses de personnel en net, liée au transfert d'un nombre de personnel vers la CCRS. Si l'on fait un calcul entre 2011 et 2015, explique-t-elle, on constate une hausse de 9% des dépenses nettes de personnel, des efforts sont donc encore à faire.

M. JAN précise que le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) du personnel en place représente en moyenne 2% par an. En net, les dépenses n'augmentent pas, et sont même en légère diminution si l'on tient compte de tous les reversements, ce qui n'est pas négligeable. Il n'est pas certain que cette baisse puisse durer dans le temps, explique-t-il, dans la mesure où l'on ne sait pas quel est l'avenir des contrats aidés, les indices ont été gelés depuis un certain temps et il est donc possible qu'ils soient révisés à la hausse et, ensuite, il n'est pas possible indéfiniment de ne pas remplacer le personnel et de continuer à maintenir le service public actuel. Ce sont des points de vigilance à surveiller.

M. LEYENBERGER rappelle que le principe que tout départ n'est pas remplacé reste de mise, mais qu'il faut avoir conscience que tout principe a ses exceptions. Il est des postes où le remplacement est indispensable pour la bonne marche du service. Mais il assure que les efforts seront maintenus.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 29 Février 2016

Après en avoir délibéré,

**hors la présence de M. le Maire qui ne prend pas part au vote,
décide à l'unanimité moins 2 abstentions
(Mme DIETRICH et M. JOHNSON)**

d'adopter le compte administratif 2015 de la Ville de Saverne selon les balances suivantes :

Résultat de l'année :

En fonctionnement :

- Dépenses : 13 130 326,17 €
- Recettes : 14 166 767,00 €
- Excédent : +1 036 440,83 €

En investissement :

- Dépenses : 5 136 193,87 €
- Recettes : 4 753 095,57 €
- Déficit : - 383 098,30 €

	2015	Reporté	CUMUL
Résultat fonctionnement	1 036 440,83 €	973 149,08 €	2 009 589,91 €
Résultat investissement	- 383 098,30 €	-153 039,35 €	- 536 137,65 €
Report dépenses Investissement	1 429 222,22, €		-1 429 222,22 €
Report recettes Investissement	522 150,00 €		522 150,00 €
RESULTAT TOTAL COMPTE ADMINISTRATIF			566 380,04 €

2016-23. Affectation des résultats d'exécution budgétaires 2015 de la Ville de Saverne

Les résultats constatés au compte administratif dressés par le Maire doivent faire l'objet d'une décision d'affectation par le Conseil Municipal.

Dans un premier temps les excédents de fonctionnement sont destinés à couvrir les besoins de financement des sections d'investissement, puis au financement des dépenses restant à réaliser.

Si aucun excédent de fonctionnement ne peut-être dégagé, les déficits constatés doivent être réinscrits au stade du budget primitif ou du budget supplémentaire et leur financement doit être assuré.

Au regard des excédents et déficits dégagés sur le budget de la Ville et de Saverne, l'affectation des résultats suivants est proposé :

* de couvrir le déficit d'investissement 2015 de **-383 098,30 €** par une dotation au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » des recettes d'investissement par une part de l'excédent de fonctionnement cumulé de **2 009 589,91 €**,

*de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement 2015 de ~~1 473 452,26~~ € au compte 002 « Excédent antérieur reporté de fonctionnement » des recettes de fonctionnement,

*de reporter le déficit d'investissement de - **536 137,65** € au compte 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » des dépenses d'investissement.

DELIBERATION

Vu l'exposé de M. JAN, par référence à la note de présentation du 29 Février 2016

Vu les excédents et déficits d'exécution constatés au niveau du compte administratif 2015 de la Ville de Saverne

Vu l'exposé de M. le Maire et le besoin de financement des dépenses d'investissement nouvelles,

décide à l'unanimité moins 2 abstentions
(Mme DIETRICH et M. JOHNSON)

- a) de couvrir le déficit d'investissement reporté 2015 de **-536 137,65** € par une dotation au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » des recettes d'investissement
- b) de reprendre l'excédent de fonctionnement 2015 de **1 473 452,26** € au compte 002 « Excédent antérieur reporté de fonctionnement » des recettes de fonctionnement
- c) de reprendre le déficit d'investissement de **-536 137,65** € au compte 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » des dépenses d'investissement

prend acte

que ces décisions d'affectation seront intégrées dans le budget primitif 2016

2016-24. Rapport d'orientation budgétaire 2016.

M. JAN présente ce point.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3.500 habitants et doit se tenir dans les deux mois précédents l'adoption du budget primitif (Art L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce débat a pour objet de présenter les orientations proposées par la municipalité parallèlement au travail de préparation budgétaire.

L'article 107 de la loi NOTRe modifie l'article L2313-1 du CGCT relatif à la mise à disposition du public du budget. Ainsi, le budget primitif et le compte administratif doivent, dans le cadre de cette mise à disposition, être accompagnés d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles permettant aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Sur la base du constat d'exécution du budget de l'année précédente, le Conseil Municipal est notamment appelé à rendre un avis sur les propositions formulées en matière de politique fiscale, de prévision en matière de recettes maîtrisables par la collectivité et de dégager les priorités d'investissement en fonction des capacités financières de la collectivité.

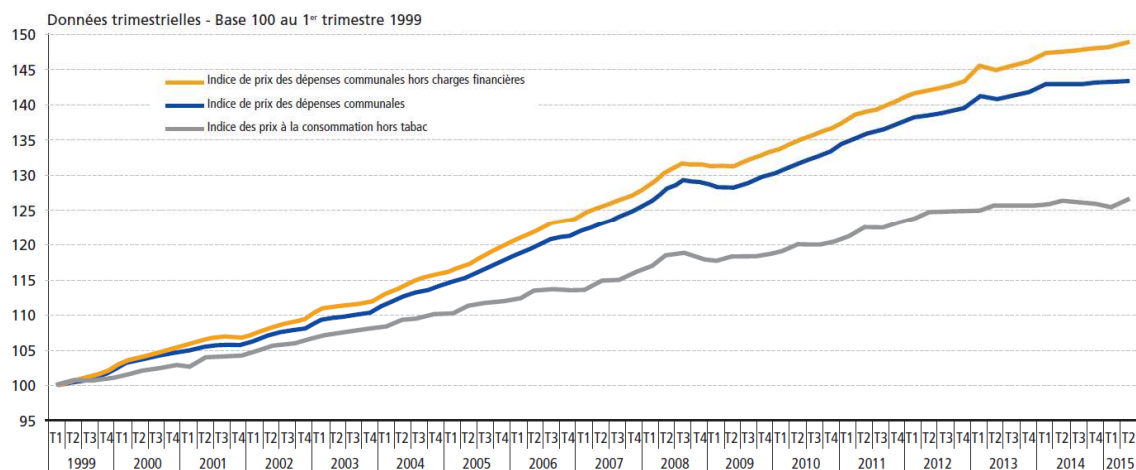
Le contexte général

Le Rapport d'Orientation Budgétaire s'inscrit dans un contexte politico-économique défini par le législateur dans le cadre de la loi de finances pour ce qui concerne les communes.

Les éléments de contexte extérieurs :

- L'évolution du PIB est estimée à + **1,2 %** pour 2016.
- L'inflation se redresserait à +1,0% (prévision Loi de Finances). A noter que la dernière évolution du « panier du maire » publiée par l'Association des Maires de France s'établit à +**1,06 %** (fin du premier semestre 2015).

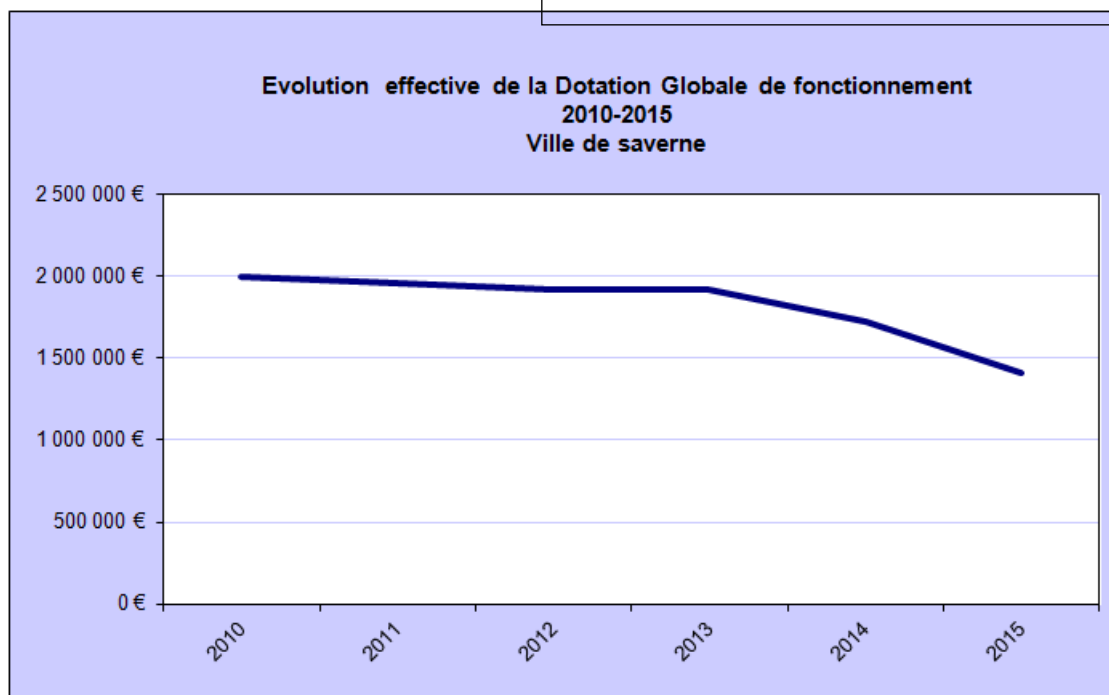
INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES



- Le taux de révision des bases de la fiscalité locale est fixé à +**0,9 %** pour les taxes foncières et d'habitation.
- Les dotations de l'Etat seront à nouveau en forte baisse pour 2016 dans le cadre de la politique de résorption du déficit du budget de l'Etat.. La baisse de 2013 à 2014 s'est élevée à 197.616 € au titre de la part forfaitaire et globalement de 205.951 € (DGF+DSR+DSU), **soit - 10, 2%**.

La notification 2016 est attendue pour mi-mars. D'après les estimations calculées selon les dispositions arrêtées à ce jour, la perte de DGF s'établira à :

2015 / à 2013	-372.188 €
2016 / à 2013	-636.993 €
2017 / à 2013	- 901798 €



2010	2011	2012	2013	2014	2015
1 999 757,00 €	1 961 195,00 €	1 918 977,00 €	1 918 980,00 €	1 721 364,00 €	1 408 724,00 €

Cette baisse de recette **brutale et sans précédent associée à des dépenses supplémentaires contraintes (rythmes scolaires soutien financier au cinéma par exemple)** nécessite des mesures d'adaptation au niveau du fonctionnement de la commune.

Pour Saverne, les quatre objectifs principaux du budget 2016 seront :

- ✓ de garantir le remboursement de la dette et **poursuivre le désendettement.**
- ✓ de maintenir **avec des moyens révisés**, le niveau de service public rendu tout en respectant les engagements pris au niveau de la fiscalité
- ✓ **de soutenir l'attractivité de Saverne**, chef-lieu d'arrondissement et station touristique
- ✓ **de poursuivre un programme pluriannuel de gros entretien du patrimoine existant** (voirie, écoles, équipements sportifs et culturels, bâtiments historiques).

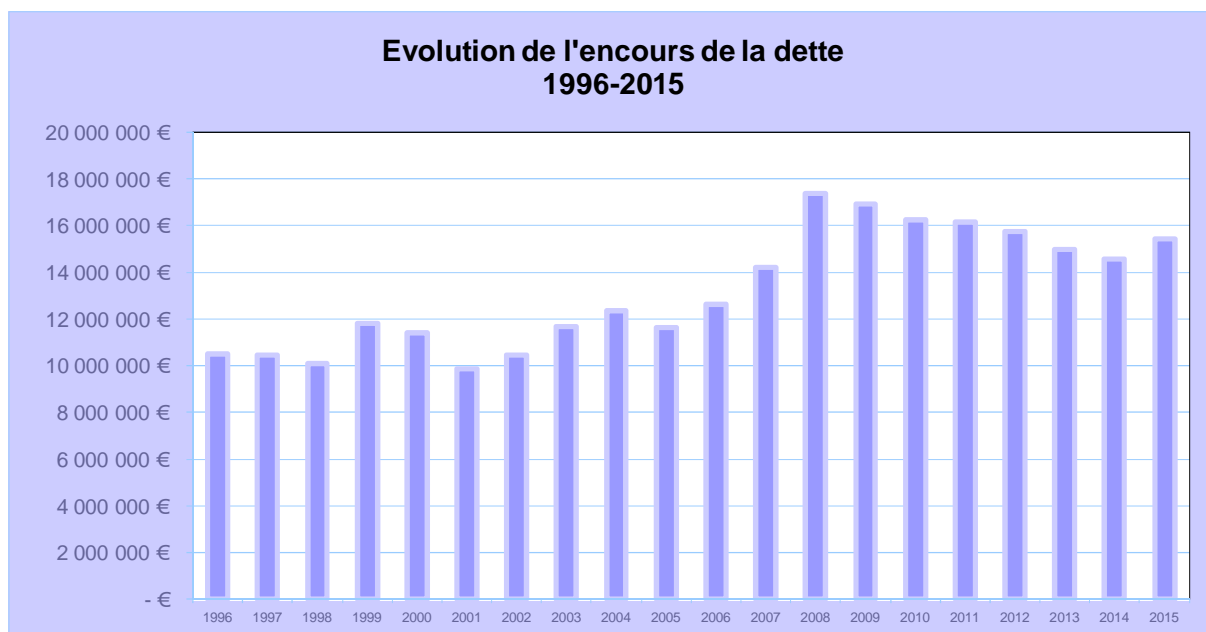
Garantir le remboursement de la dette et poursuivre le désendettement.

La capacité à rembourser la dette se mesure par l'épargne brute qui doit permettre de couvrir l'annuité de la dette en capital. Le remboursement de l'annuité de la dette est actuellement garanti.

Toutefois, malgré les mesures d'ajustement des recettes et des dépenses décidées depuis 2008, une situation d'autofinancement nette positive n'a pas encore pu être atteinte.

Néanmoins l'encours total de dette a pu se réduire.

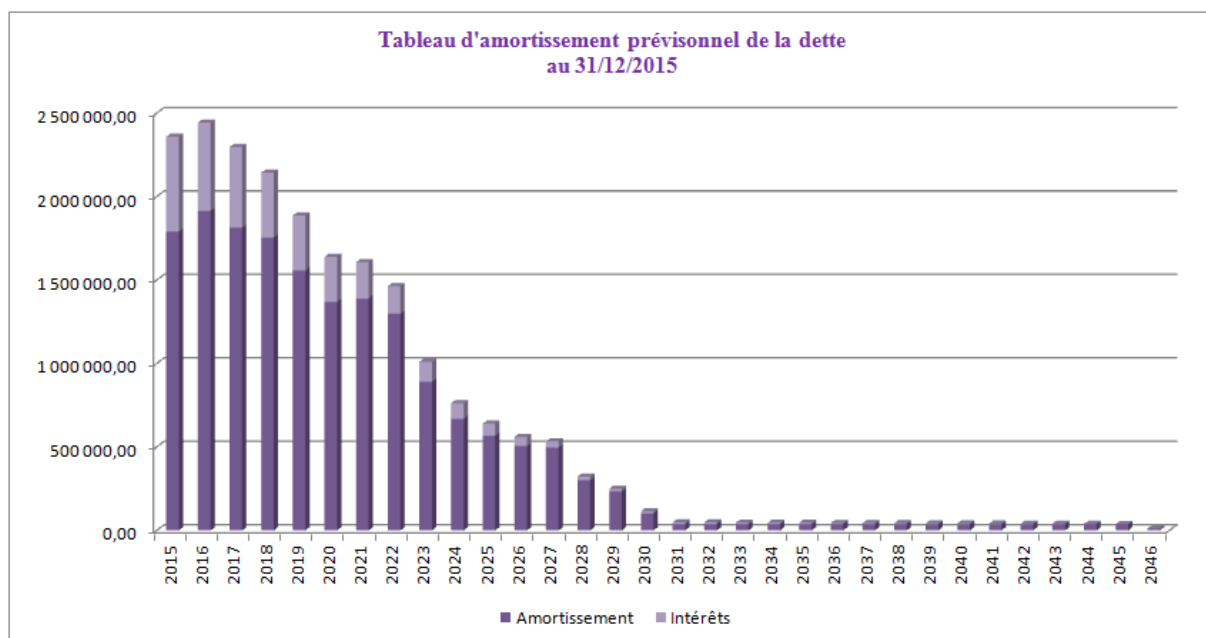
On peut observer que depuis l'exercice 2008 avec un encours de 17.379.422 €, le stock de dette s'établit au 31/12/2015 à 15.420.646,75 € soit un repli de 11,27%.



Afin de poursuivre le désendettement de la commune, la municipalité proposera pour 2016 un recours à l'emprunt plafonné à 1,2 M€ afin de réduire le stock d'environ 600 000 €.

Par ailleurs, la municipalité propose de consacrer prioritairement au remboursement de la dette, toute recette d'investissement supplémentaire.

Sans tenir compte de l'hypothèse d'un emprunt de 1,2 M€ en 2016, la prospective de désendettement se décline comme suit :



Un rapport détaillé consacré à la dette est joint en annexe de la note consacrée au compte administratif.

Maintenir avec des moyens plus réduits le niveau de service public rendu tout en respectant les engagements pris au niveau de la fiscalité

La contraction des recettes externes et un niveau de dépenses contraintes élevé ont conduit la municipalité à proposer des mesures de restrictions budgétaires tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement afin de préserver la capacité d'investir.

Ces mesures concernent les frais de fonctionnement courants, et notamment les frais de personnel mais également les engagements externes à l'égard des associations et autres partenaires.

La priorité sera donnée à la préservation du service rendu aux Savernois.

Ces mesures seront détaillées lors de l'approbation du budget primitif.

Parallèlement, le classement des quartiers Est au titre de la Politique de la Ville nécessitera un effort de solidarité même si les différentes actions seront largement soutenues par l'Etat et les autres collectivités partenaires.

Soutenir l'attractivité de Saverne, chef-lieu d'arrondissement et station touristique

Malgré la conjoncture défavorable en général et aux finances publiques en particulier, la commune doit continuer à investir pour renforcer son attractivité mais également pour soutenir autant que se faire se peut le tissu économique local.

Le réaménagement de la place du Général de Gaulle et ses abords étalé sur deux exercices s'inscrit dans cet objectif.

D'autres dépenses seront proposées au budget primitif afin de conforter l'image d'attractivité de la Ville et attirer clients et visiteurs.

- Le fonctionnement du Ciné Cubic être garanti par une nouvelle délégation de service au même titre que le camping « les Portes d'Alsace »
- L'exploitation en régie du Port de Plaisance sera poursuivie et l'offre d'animation sensiblement améliorée.
- L'aire de camping-cars rue du Zornhoff a été aménagée.

Poursuivre un programme pluriannuel de gros entretien du patrimoine existant (voirie, écoles, équipements sportifs et culturels, bâtiments historiques).

Depuis trois exercices un projet pluriannuel d'investissement a été élaboré et couvre l'ensemble des domaines d'intervention de la commune. Sa déclinaison annuelle fait l'objet d'arbitrages de la municipalité pour une traduction dans les différents programmes d'investissement.

Pour 2016, les principaux points sont retracés ci-dessous.

LES EVOLUTIONS PREVISIONNELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes.

1. Les produits des services.

La recette 2015 s'est élevée à 1 891 841,99 € par rapport à 1 722 613,79 € en 2014. Le montant de la prévision 2016 sera fixé au moins niveau du réalisé 2015.

2. Les impôts et taxes.

Ce chapitre a représenté une recette de 9 191 063,85 € en 2015 par rapport à 9.276.009 € en 2014, soit une baisse de -0,92% décomposée comme suit :

- TH/TFB/TFNB : + 198 651,00 €
- Attribution de compensation CCRS (TPU) : - 504 417 €
- Dotation de solidarité communautaire : + 128 888 €
- Droits de stationnement : -33 671,18 €
- Taxe sur l'électricité : + 119 429,10 €
- Emplacements publicitaires : - 1 762,63 €
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : - 31 202,88 €

Pour ce qui concerne les taxes ménages, la loi de finances pour 2015 a fixé à **0,9 %** l'évolution forfaitaire des bases.

Concernant **les taxes communales**, un effet base de +0,9% correspondant au taux voté dans la cadre de la loi de finances pour 2016 permet d'envisager un produit supplémentaire en 2016 limité à **45.865 €**.

Dans un contexte socio-économique de plus en plus tendu et difficile pour de nombreuses familles, la volonté est de ne pas augmenter les impôts locaux au-delà du taux d'inflation du « panier du Maire », engagement pris pendant la période électorale, soit **+ 1 %**.

L'attribution de compensation de la CCRS prenant en compte le transfert des charges de personnel des deux services communs créés au 1^{er} Janvier 2015 vers la Communauté de Communes de la Région de Saverne sera maintenu au niveau de **3 048 583,00 €**.

La taxe sur l'électricité, les emplacements publicitaires et les droits de stationnement seront prévus en fonction du réalisé 2015.

Une prévision plus prudente sera proposée pour **la taxe sur les droits de mutation**.

3. Les dotations et participations.

Les dotations de l'Etat seront à nouveau en forte baisse pour 2016 dans le cadre de la politique de résorption du déficit du budget de l'Etat. La baisse de 2013 à 2015 s'est élevée à 510 256 €,soit – **26 ,59%**

Hors DGF, la recette prévisionnelle 2016 sera fixée sur le réalisé 2015.
Le versement de la DGF 2016 sera fixé à **-263 724,00 €** par rapport à 2015

4. Les produits de gestion courante.

La recette 2015 s'est élevée pour ce chapitre à 328 540,72 € en 2015 par rapport à 340.293 € en 2014. Cette baisse est liée à une légère diminution des revenus des fermages et concession ainsi qu'à une réaffectation des recettes du compte 758 (produit de gestion courante) vers le compte 74718 (aide de l'Etat pour les Contrats Aidés).

Le montant de la prévision 2016 sera fixé au niveau du réalisé 2015.

B. Les dépenses.

1. Les charges à caractère général (chap 011).

La dépense 2015 s'est élevée à 3 113 519,42 € par rapport à 3.388.995 € en 2015 soit une **baisse de -8,13%** suite à la maîtrise d'enveloppes plafonnées par services.

La prévision 2016 sera en baisse et la dépense sera à nouveau organisée sous forme d'enveloppes fermées entre les différents services de la Ville.

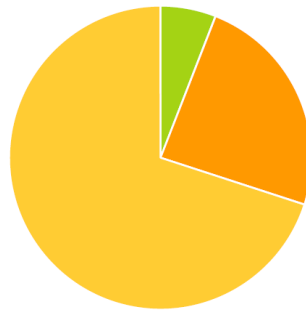
2. Les charges de personnel.

Les données principales concernant l'évolution de la masse salariale et sa structure se déclinent comme suit :

232 agents représentant 210 ETP en janvier 2016 par rapport à 219 ETP en décembre 2014 (résultat de la combinaison des départs dans le cadre de la mutualisation et d'autres mouvements internes (CAE remplacements)).

Catégorie	déc-14	déc-15
Cat. A (ETP)	13	11
Cat. B(ETP)	56	48
Cat. C et CAE + apprentis (ETP)	150	151
	219	210

Effectif

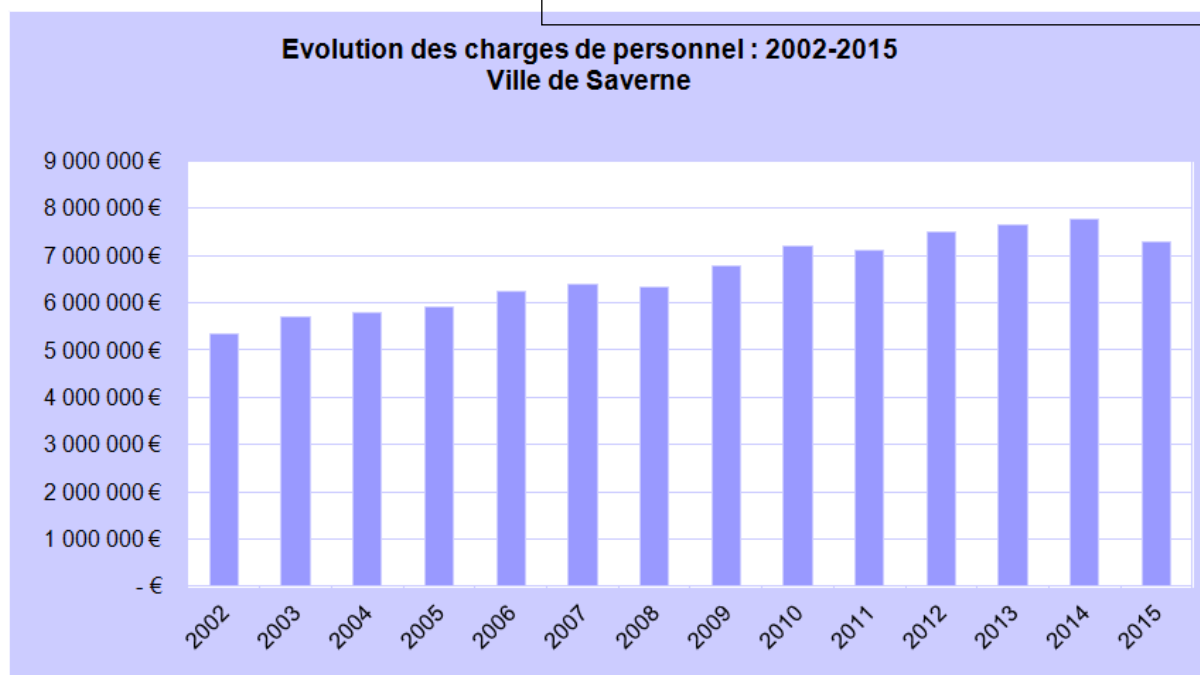


■ Catégorie A
 ■ Catégorie B
 ■ Catégorie C

L'évolution de la masse salariale s'articule comme suit :

DEPENSES	2013	2014	2015
012 – Masse	7 645 395 €	7 786 055 €	7 257 768 €
Refacturation Informatique CCRS	23 394 €	24 842 €	17 077 €
Total	7 668 789 €	7 810 897 €	7 274 845 €
Dont assurance statutaire	105 123 €	101 811 €	111 430 €
	Evolution / 2012	Evolution / 2013	Evolution / 2014
	2,10%	1,84%	-6,79%

RECETTES	2013	2014	2015
6419 - Indemnités journalières	147 329 €	120 240 €	36 346 €
Contrats aidés	32 748 €	67 697 €	102 701 €
Mis à dispo + apprentis	- €	56 580 €	25 851 €
DGS	44 654 €	46 176 €	48 360 €
QPV Bibliothèque	- €	- €	13 986 €
QPV Coordination	- €	- €	12 129 €
QPV PRE	- €	- €	4 599 €
A déduire	224 731 €	290 693 €	243 972 €
	2013	2014	2015
Masse salariale nette	7 444 058 €	7 520 204 €	7 030 873 €
		1,02%	-6,51%



Le processus de mutualisation avec la Communauté de Communes de la Région de Saverne des services des finances, marchés publics, commande publique et des ressources humaines s'est concrétisé au 1^{er} janvier 2015.

Cette démarche a entraîné un impact direct sur l'exercice budgétaire 2015 dans la mesure où les frais de personnel de ces services ont été transférés à la Communauté.

Ils ont néanmoins été compensés par une baisse de l'attribution de compensation à hauteur de 505.043 € comprenant les frais de personnel transférés et d'autres dépenses liées à ces services.

Si l'on tient compte de la baisse de l'attribution de compensation, la masse salariale brute passe de 7.810.897 € en 2014 à 7.779.888 € en 2015 soit la masse brute 2015 augmentée de 505.043. On peut dès lors constater une quasi-stagnation de cette dépense.

Pour 2016, l'estimation de la masse salariale tient compte du Glissement Vieillesse Technicité, des entrées et sorties programmées, certains postes n'ayant pas fait l'objet de remplacements. Par ailleurs des réformes de la catégorie B et diverses augmentations de cotisations conduisent à des dépenses supplémentaires de + 45.000 €.

La masse salariale brute sera maintenue dans une fourchette de + 1,5 à 2 % de la masse salariale réalisée 2015.

3. Les charges de gestion courante.

Elles ont représenté un volume de dépenses de 1 504 646,07 € en 2015 par rapport à 1 711 032,23 € en 2014

Les subventions aux associations représentent 29 % de ce chapitre (676 110,89 € versés en 2015 et 675 699,11 € en 2014).

L'objectif 2016 est de limiter l'augmentation de ce poste au vu des demandes actuellement enregistrées.

Les contributions aux collectivités extérieures ont représenté une dépense de 678 510 € en 2015, dont le CCAS pour 190.000 €.

Parmi ceux-ci, la contribution au SDIS a représenté 437 410,90 € en 2015.

4. Les charges financières.

580 533,51 € ont été consacrés au service de l'intérêt de la dette en 2015.

Pour 2016, la prévision s'établit à 536 000 €. En effet, certains prêts sont échus en 2015 et remplacés par des annuités nouvelles contractées ces dernières années.

Les orientations du programme d'investissement

Le contexte général

Le Débat d'Orientation Budgétaire a également pour objet de définir les priorités de la commune en matière d'investissements.

Par ailleurs, les orientations résultent également de la capacité d'autofinancement et de l'objectif général de réduction du poids de la dette.

En fonction de ces considérations, la municipalité propose de retenir les priorités décrites ci-dessous.

Il convient de rappeler en préliminaire qu'un montant de :

1 426 222,22 €

de dépenses d'investissement engagées mais non mandatées au 31/12/15 est reporté sur l'exercice 2016.

Les reports font également apparaître 522 150,00 € **de recettes d'investissement** certaines non recouvrées au 31/12/15.

De manière générale, le niveau prévisionnel de dépenses d'investissements **tient compte de la capacité de la commune à en autofinancer une partie l'épargne dégagée en fonctionnement**, le reversement FCTVA ou l'obtention de subventions extérieures.

Compte tenu de ce contexte, les principes proposés pour les orientations d'investissement (**à l'exception de la place du Général de Gaulle**) seront strictement limités à des travaux absolument indispensables à défaut d'autres dépenses d'amélioration du patrimoine.

Poursuivre un programme de rénovation des voiries et de l'éclairage public

Avec les travaux d'éclairage public, le programme des rénovations des voiries 2015 est estimé à environ 355 000 € TTC et 95 000 € d'éclairage public

Investir dans des travaux de gros entretien du patrimoine communal pour assurer la continuité du service public.

Les dépenses 2016 seront à nouveau prioritairement affectées à des travaux de mise à niveau et de gros entretien du patrimoine communal bâti.

Seront ainsi programmés (interventions supérieures à 10.000 € TTC) :

- La création de la liaison des parkings Rohan
- Le renouvellement d'aires de jeu
- La pose de porte coupe feu dans le parking de la gare
- La création d'une vidéoprotection rue piétonne
- La réfection d'un logement au foyer des personnes âgées
- La remise en conformité de l'Auberge de Jeunesse
- La poursuite des travaux de réaménagement de la Bibliothèque
- La sécurisation de l'enceinte de l'Ecole Primaire Sources
- Les mises aux normes liées au programme A d'AP (agenda d'accessibilité programmé)

Des travaux seront également réalisés dans le cadre du développement de l'animation du port de plaisance devenu un budget annexe au budget principal de la Ville de Saverne. Une enveloppe de 30.000 € HT est prévue à cet effet.

L'ensemble de ces projets nécessitent la mobilisation d'une enveloppe estimée à environ 1,2 M€.

Pour l'essentiel, ces investissements sont consacrés à des mises aux normes, modernisations et réhabilitations et pourront bénéficier en fonction de leur nature de l'aide financière de l'Etat, du Conseil Général ou Régional.

En recettes, le produit de cession de terrains de la SAREST (75.000 €) sera inscrit.

Poursuivre l'effort de modernisation du service public communal en vue d'améliorer la productivité et réaliser des économies de fonctionnement.

Au titre de cette orientation, il est notamment proposé de

- Renouveler une partie du parc informatique et plus particulièrement l'équipement des écoles en partenariat avec l'Inspection d'Académie
- Renouveler régulièrement les outils et matériels informatiques des services
- Poursuivre le renouvellement d'une partie du parc automobile et de matériel du CTM

La Commission des Finances, puis le Conseil Municipal sont amenés à débattre de ces propositions.

M. LOUCHE souhaite revenir sur le budget contraint présenté. En tant que président de la Commission des Finances, il précise que ce budget a été analysé en commission et que la situation est extrêmement complexe. D'un côté des recettes diminuent et cela génère de nombreux problèmes, et de l'autre les concitoyens qui attendent le même service. Si l'on se met du côté du citoyen, une hausse de 1,9% est beaucoup trop, alors que si l'on se met du côté des comptes il faudrait 10 à 15% pour espérer stabiliser.

Il souligne également un point qui lui semble très positif et source d'économie : l'extinction de l'éclairage public la nuit. Il souhaite que cela soit développé dans d'autres secteurs de la ville. Il s'agit peut être d'une baisse de service mais qui génère des économies. Concernant l'urbanisme, il relève que depuis le début du mandat il n'y a eu que deux acquisitions de terrains et plusieurs ventes. Cela lui semble être un appauvrissement de la Ville ; le capital immobilier n'est pas valorisé. Selon lui, le fait de vendre des terrains et ne pas en acheter, c'est travailler sur l'urbanisme de demain. La construction d'une ville se fait sur le long terme, bien au-delà d'un mandat.

Un deuxième point qu'il souhaite aborder est le fait que la route reste la priorité n°1. Il ne partage pas ce choix d'investissement dans la mesure où les sommes sont tellement importantes qu'elles écrasent de nombreuses autres dépenses comme des investissements dans les pistes cyclables ou des isolations supérieures dans les bâtiments.

Il souhaite également aborder le point concernant l'absentéisme des agents. Il a bien entendu que les agents ne sont pas systématiquement remplacés en cas de départ afin de limiter les dépenses au maximum. Le capital humain d'une entreprise est sa base et donc ce sont les agents de la Ville qui permettent de faire fonctionner les services. Il s'étonne de ne rien trouver dans le budget mettant les agents au cœur. Les problèmes de pénibilité et d'ergonomie ne se retrouvent pas dans le débat, dit-il. Prévoir un petit budget pour ces postes là serait, selon lui, une reconnaissance vis-à-vis des agents. Il demande que dans le budget, un montant soit affecté à l'ergonomie des postes de travail.

M. LEYENBERGER remercie pour cette intervention et souhaite intervenir sur certains points. Il donne acte des points positifs évoqués et remercie d'avoir rappelé la complexité de compenser la baisse des recettes versées par l'Etat sans trop augmenter l'effort demandé aux contribuables. L'effort d'économies doit donc être poursuivi.

Concernant l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage entre minuit et 5h du matin, il précise que cette expérimentation est faite sur une durée de un an, période nécessaire pour tenir compte du cycle des saisons. Un bilan sera présenté au début de l'automne 2016.

En termes d'urbanisme, il n'est pas d'accord avec M. LOUCHE. Parler d'appauvrissement de la Ville est inexact car la Municipalité est particulièrement attentive aux biens vendus. Il s'agit de vente de biens qui ne sont pas directement utiles au service public que l'on se doit de rendre à la population. Il donne en exemple la cession de la maison route Romaine. Il s'agissait d'un immeuble en très mauvais état, qui ne servait pas du tout à la Ville et il n'y

avait que deux solutions possibles : soit y injecter de l'argent ce qui aurait généré des charges pour les années futures, soit s'en séparer et réaffecter la recette de cette vente dans des investissements nécessaires à d'autres bâtiments de la Ville.

Concernant la stratégie de développement urbain citée, la Municipalité y est très attentive. C'est bien dans cet esprit qu'ont été achetées les anciennes serres MORERE et la friche BOCKEL, précise-t-il. Il s'agissait d'endroits stratégiques sur lesquels il était nécessaire d'agir pour l'aménagement futur de la ville.

Il remercie M. LOUCHE d'avoir souligné que la remise en état du réseau routier de la ville restait la priorité n°1 de l'investissement et la Municipalité assume ce choix. Il s'agit d'un engagement qui avait été pris face aux Savernois.

Pour ce qui est de l'absentéisme il rejoint les propos évoqués. Le taux est beaucoup trop élevé et des mesures doivent être prises. Il s'agit d'un dossier difficile à gérer. Il y a une part d'absentéisme que l'on regrette bien évidemment et pour laquelle on ne peut être qu'en empathie, celle des agents absents pour maladie grave ou accident du travail ou autre. Concernant les accidents du travail, le CHSCT travaille à la prévention et des mesures sont mises en place, dont une partie relative à l'ergonomie des postes de travail. Mais il y a une seconde catégorie d'absentéisme dû à un attachement moindre de certains agents au service public. C'est cet absentéisme qu'il souhaite combattre. Lorsque des décisions médicales sont prises elles doivent être respectées, mais il ne peut admettre l'attitude d'un certain nombre d'agents, très minoritaires il tient à le préciser, qui parce qu'ils sont en désaccord avec une décision prise, annoncent qu'ils seront malades le lendemain et sont effectivement absents ! Ces comportements, même minoritaires, pénalisent leurs collègues ainsi que les contribuables et doivent être traqués.

Mme DIETRICH revient sur la prime de bon esprit allouée à certains agents en 2015. Il lui semble que cela n'a pas apporté la dynamique attendue.

M. LEYENBERGER pense qu'au contraire elle fait son œuvre. Elle a été instaurée pour récompenser ceux qui s'investissent particulièrement pour la Ville, et nombreux sont ceux qui le font. Il pense que les agents sont reconnaissants de cette prime de 300 € qui valorise financièrement leur investissement. La prime sera reconduite en 2016 et étendue aux agents de catégorie B. Il a été prévu d'inscrire un montant d'environ 15 000€ au budget primitif 2016 pour ce poste.

Mme DIETRICH demande confirmation que la part financière, pour les travaux de la place non engagés, a bien été inscrite au budget prévisionnel.

M. JAN répond par l'affirmative.

Mme DIETRICH demande si un pré-bilan a été préparé concernant la Place et si le budget est tenu.

M. LEYENBERGER confirme que le budget est tenu. Un bilan total sera présenté à l'issue des travaux.

M. HAEMMERLIN partage les points positifs évoqués par M. LOUCHE.

Concernant le panier du Maire, en termes de fiscalité, le groupe majoritaire s'était engagé à ne pas augmenter les impôts de manière plus importante que le panier du maire. Au 30 juin 2015 le panier du maire était de 0,66% en glissement sur une année avec une inflation de 0,13%, soit un écart de 0,5 point. Au 31/12/2015 l'inflation est de 0%. En répercutant ces écarts on arrive à peu près à un panier du maire de 0,5% dans un contexte socio-économique tendu comme indiqué dans la note de présentation. La fiscalité est quant à elle de plus en plus lourde pour les ménages.

Il indique que malgré la mutualisation, on assiste à une augmentation des charges de personnel. Il se dit également déçu par l'absence de rationalisation des dépenses dans le cadre de la mutualisation. Il note que des efforts importants ont été faits par les services concernant les réductions des dépenses. Les associations ont également participé à ces économies et ont très bien compris la réduction de leur budget compte tenu du contexte économique. Il souligne également l'augmentation de la dette entre l'exercice 2014 et l'exercice 2015, sans prendre en compte l'investissement pour l'acquisition des serres MORERE et de la friche BOCKEL qui sont portés par l'EPF. Compte tenu de tous éléments, et du fait que l'augmentation des bases a déjà créé une élévation des impôts locaux, il préconise de se contenter pour 2016 de la hausse des bases sans toucher aux taux.

M. LEYENBERGER remercie pour cette intervention et comprend la posture de M. HAEMMERLIN dans son rôle d'opposition dans le débat. Quant à accentuer la baisse des dépenses, cela est déjà fait dès que possible. Il souhaiterait connaître quels services on accepterait de ne plus rendre à la population pour faire plus d'économies. Il a bien conscience que la mutualisation n'a pas d'effet à court terme, mais elle prépare l'avenir. Les effets se feront sentir à moyen et long terme.

Concernant le vote des taux d'imposition, cela se fera lors du prochain Conseil municipal. Il expose que les engagements pris seront tenus et que la hausse sera limitée au panier du maire, soit 1%. Il précise que la hausse des bases n'est pas appliquée de façon linéaire à tout le monde, le calcul des bases est plus complexe et se répartit différemment. Il explique que le produit généré sera d'environ 180 000 €, alors que la baisse de la DGF est d'environ 270 000 € (il regrette que le chiffre exact n'ait même pas encore été notifié par l'Etat). Il n'y a donc aucunement compensation des baisses des dotations par une hausse des impôts. L'engagement pris sera tenu et les efforts dans la maîtrise des dépenses seront poursuivis.

M. HAEMMERLIN précise qu'il ne demande pas expressément une baisse des services à la population. Il souhaite une rationalisation des dépenses à tous les échelons des divers organismes, particulièrement celui de l'intercommunalité. Il constate que pour le moment, la mutualisation avec l'intercommunalité ne permet pas de rationaliser les frais de fonctionnement. Il précise être pour la mutualisation mais pas avec la méthode avec laquelle elle est menée. Il prend pour exemple les effectifs de la Ville de Saverne qui étaient de 210 ETP en décembre 2015 et 219 ETP en décembre 2014, soit une baisse de 9 ETP dont 12 transferts à CCRS dans le cadre de la mutualisation soit une hausse de 3 ETP. Pour lui il y a une absence de rationalisation qui est inquiétante pour les années à venir.

M. LEYENBERGER signale qu'il ne faut pas confondre intercommunalité et mutualisation et souhaite recadrer le débat sur les comptes de la Ville de Saverne. La mutualisation doit permettre, à moyen terme, mener à de véritables économies. A défaut ce serait effectivement un échec. Quant au nombre d'ETP évoqué, il lui indique qu'un certain nombre de CAE sont inclus. En ayant recours à ce type de contrat, la Ville joue son rôle de solidarité. A l'heure

actuelle il y a environ 15 contrats CAE dont une grande partie du salaire est pris en charge par l'Etat. Il n'y a donc pas eu d'augmentation de la masse salariale, et les efforts seront poursuivis.

Il souligne qu'une partie des bons résultats est due aux efforts dans les services, à la prise de conscience des services de l'impérieuse nécessité de faire des efforts. Le service des finances est dirigé par Mme ILIC qui fait un travail remarquable, précise-t-il. Il informe l'assemblée que, malheureusement pour la Ville, Mme ILIC quittera ses fonctions au 1^{er} avril 2016 pour intégrer une autre collectivité dans un poste de DGS. Il lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions en la remerciant vivement pour tout ce qu'elle a apporté pour la maîtrise des comptes publics. L'assemblée la remercie par des applaudissements.

PATRIMOINE, TRAVAUX, DEVELOPPEMENT DURABLE

2016-25. Montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution gaz exploités par GRDF.

M. DUPIN présente ce point.

Le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015. Ce décret parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule de calcul soit 0,035 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus. Ce décret prévoit également que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

M. LOUCHE demande en quoi consiste cette redevance.

M. DUPIN explique que la loi prévoit cette redevance pour le fait d'occuper temporairement le domaine public.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de l'Adjoint M. DUPIN, par référence à la note de présentation du 22 février 2016,

Vu l'avis préalable de la commission ,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

d'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

2016-26. Renouvellement du bureau de l'Association Foncière

Mme KREMER présente ce point.

Leur mandat arrivant à échéance, il est demandé à la commune de procéder à la nomination de 5 membres, 3 titulaires et 2 suppléants, parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.

Le Conseil Municipal propose de nommer comme :

membres titulaires : - M. HAUSSER Joseph
 - M. URBAN Valentin
 - M. SCHAEFFER Michel

membres suppléants : - M. BREVI Patrick
 - M. ZUBER André

La Chambre d'Agriculture procédera également à la nomination du même nombre de membres.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la nomination des personnes citées ci-dessus.

M. LOUCHE demande quelle est l'activité de cette association foncière.

Mme KREMER explique que cette association est une obligation légale. Son bureau se réunit une fois par an afin de voter son budget, les travaux à réaliser en particulier dans les chemins vicinaux, les fossés.

Les statuts de cette association sont tenus à disposition si un Conseiller municipal souhaite les consulter.

M. LOUCHE demande quelles sont les recettes du budget de cette association.

M. JAN explique qu'il s'agit de contributions versées par les membres. Sont membres les propriétaires d'au moins un ha de terrains non bâtis .

M. LOUCHE souhaite connaître le mode de sélection des membres proposés pour la constitution du bureau.

Mme KREMER explique que le bureau actuel a proposé des candidatures. Elle rappelle qu'il faut être propriétaire d'au moins un ha de terrain pour être éligible. Les petits propriétaires ont la possibilité de se regrouper.

M. LOUCHE demande si une publicité a été faite pour informer les propriétaires de l'ouverture de ces postes.

Mme KREMER précise que l'ensemble des propriétaires terriens sont informés et que la Chambre d'agriculture propose également 5 candidats (différents de ceux proposés par le Conseil municipal).

M. LOUCHE souhaite savoir si des candidats sont reconduits dans leurs fonctions.

Mme KREMER confirme la reconduction de certains membres en précisant qu'il y a un nouveau candidat.

M. LEYENBERGER complète en précisant que, compte tenu du fait que Saverne n'est pas une commune rurale et qu'il y a peu de grands terrains non bâtis, le budget de cette association foncière est d'environ 3 000 €.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme KREMER par référence à la note de présentation du 22 février 2016,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

de proposer les personnes suivantes :

membres titulaires : - M. HAUSSER Joseph
 - M. URBAN Valentin
 - M. SCHAEFFER Michel

membres suppléants : - M. BREVI Patrick
 - M. ZUBER André

2016-27. Cession de terrain route de Dettwiller.

Mme KREMER présente ce point.

Dans sa séance du 26 janvier, le Conseil Municipal avait validé la cession de la parcelle section 9 n° 17 d'une surface de 3,06 ares attenante aux établissements GRASSER au prix fixé par le service des Domaines.

Ce dernier a été transmis à la Ville le 2 février 2016 et s'élève à 4.900 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer cette décision de vente au prix évalué.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme KREMER par référence à la note de présentation du 22 février 2016,

Vu l'avis de France Domaine n°2016-0034 du 2 février 2016,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

de céder au vu de l'avis de France Domaine, soit 4.900 €, la parcelle cadastrée section 9 n°17 au profit de la SCI future propriétaire des murs de la concession automobile desservie par ce terrain.

2016-28. Demande de subvention pour ravalement de façades :

Mme KREMER présence ce point.

Le montant de cette subvention est calculé selon les modalités adoptées par le Conseil Municipal en sa séance du 10 décembre 2001.

M. CAPERONIS Eric et Mlle DALVAI Sandrine demeurant 10, quai de la Zorn à Saverne demandent que leur soit versée une subvention de 1 081,90 € pour le ravalement de leur immeuble situé 10, quai de la Zorn à Saverne.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de l'adjointe au Maire Mme KREMER, par référence à la note de présentation du 22 février 2016,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

d'attribuer une subvention pour ravalement de façade de 1.081,90 € aux conjoints CAPERONIS/DALVAI pour leur immeuble 10, quai de la Zorn.

ANIMATION, CULTURE, EDUCATION, SPORTS, SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

2016-29. Application de la charte européenne des langues régionales à Saverne: bilan et perspectives

M. SCHAEFFER présente ce point, partiellement en langue alsacienne, se référant à la traduction française figurant dans les notes sur l'Ordre du jour.

Saverne a été la première ville en Alsace à s'engager et à appliquer cette Charte et de nombreuses communes se sont engouffrées depuis dans cette démarche visant à promouvoir la langue régionale au niveau des communes par une action dynamique, pragmatique et sans arrière-pensées partisans ou politiques. Le tout devant faire la part belle à l'inventivité pour créer de la visibilité de cet élément primordial de notre culture, sans pour autant obérer les finances locales par des mesures coûteuses.

Après deux ans de pratiques diverses, il semblait opportun de présenter au Conseil Municipal ce qui a été entrepris et ce qui le sera encore sur la durée de notre mandat.

1) Actions réalisées :

-**Animations linguistiques** spécifiques à destination des agents de la ville et de la ComCom afin de familiariser les volontaires à appréhender leur travail en contact avec le public aussi en dialecte. Deux équipes de différents niveaux linguistiques (concernant une quinzaine de personnes) ont été formées jusqu'à présent. Les formations ont été dispensées dans le cadre d'un partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique (CNFPT).

-**Cours du soir d'alsacien** en partenariat avec l'Université populaire relancés sur Saverne à destination des adultes souhaitant apprendre ou se perfectionner en alsacien parlé.

-**Mise en place de panneaux d'entrée de ville** en double langues à caractères et importance paritaire.

-**Création d'un comité de suivi de la charte et d'une commission d'experts** saisis pour travailler en amont et valider les actions entreprises.

- **Mise en place de plaques bilingues** pour 15 rues du centre historique de Saverne.

-**Travail constant avec les associations** et structures culturelles de Saverne concernées directement ou indirectement par l'emploi du dialecte dans leur activité: Théâtre Alsacien, Insolites, Comité des fêtes et Espace Rohan ayant pour but de promouvoir la langue régionale par l'offre culturelle avec des résultats plus que visibles comme : emploi régulier de traductions (TAS et Comité des Fêtes), promotion de spectacles en alsacien (Espace Rohan et Insolites).

-**Emploi circonstancié du dialecte écrit ou parlé** dans la communication publique comme : description sur panneau de l'avancée des travaux de la place du Château, articles dans Saverne Couleurs et sur le site internet de la Ville de Saverne, intervention dialectale en Conseil Municipal et dans les instances de jumelage avec Donaueschingen sans recourir à un traducteur, etc...

-**Participation de la ville de Saverne aux instances** régionales traitant du sujet : Région, Olca et colloques divers.

Les dépenses totales à ce jour s'élèvent à 6.579,47 euros (plaques entrées de ville et de rues) subventionnées à hauteur de 2.193,15 euros par la Région Alsace.

2) Actions en cours et en projet dans la mandature :

Tout ce qui a été entrepris depuis deux ans sera bien entendu *poursuivi et consolidé* en prenant en compte les choses à améliorer, apparues en cours de route.

Par ailleurs certaines actions seront amplifiées comme *le travail sur le nom des rues* pour aboutir à un maximum de traductions ; le but n'étant pas que de rappeler l'histoire ou la tradition mais aussi d'éduquer et de démontrer la richesse de notre patrimoine linguistique !

Les actions visibles dans le domaine culturel ainsi que celles liées à l'apprentissage de l'alsacien devront s'amplifier afin de créer une offre savernoise.

Dans le domaine de la communication publique aussi la marge de progrès est grande et nous nous attacherons chaque fois que cela sera possible de pratiquer en double langue (panneaux lumineux, annonces de spectacles, supports écrits et numériques, débats divers ...).

Enfin il nous faudra aussi et surtout envisager des partenariats avec les écoles privées ou publiques qui pratiquent l'apprentissage de l'alsacien oral ou de l'allemand, forme écrite de notre dialecte, pour des actions éducatives ou culturelles publiques intégrant des jeunes enfants parlant le dialecte.

Pour conclure quelques annonces sur les mois à venir démontrant que les actions sont toujours possibles à coût insignifiant et qu'il suffit d'intégrer le vecteur « langue régionale » dans tous nos dossiers pour qu'il en ressorte parfois des Schapsidee devenues réalités comme la collaboration envisagée avec l'orchestre d'harmonie de Saverne sur un spectacle musical et dialectal et la présentation du « Diner de Cons » à l'Espace Rohan en version dialectale jouée par huit troupes de théâtre Alsacien différentes et réunies le temps d'un soir pour démontrer l'unicité de la langue dans la diversité des parlers du nord au sud de notre province .

Comment dit on « Work in Progress » en alsacien ? la consultation publique est ouverte mais en attendant c'est bien ce qui caractérise notre action en la matière !

Anwendùng vùn de Regionàlsproch-Charta in Zàwere : Bilànz ùn Zükùnftsüssichte...

Zàwere isch im Elsàss d'erscht Stàdt gewänn wie sich ing'setzt het fer die Charta ùn wie se àngewendt het. Inzwische hèn viel Gemeinde denne Schritt ùnternümme, Schritt der sich züem Ziel g'setzt het ùnseri Regionàlsproch in de Gemeinde ze fordere dùmich dynàmische sowie pràktische Aktionè ohne politische Hintergedànke odder Voringenommeheit... (Voreingenommenheit).

Des gånze soll de Erfingsgeischt ùnterstizte, des Grùndelement vùn ùnsere Kùltür, ohne jedoch glich d'Gemeindefinànze dùmich koschtspielige Ufwendùnge ze belàschte...

Noch Zweijährigem Umsetze verschiedener Methoden, isch jetzt de Zitpùnt kùmme fer im Gemeinderot des vorzestelle wàs schùnn ùnternümme worre n'isch sowie des wàs m'r noch gedenke ze ùnternümme im Lauf vùn ùnserem Màndàt.

1) Realisierte Màßnàhme :

- Spezieller **Sprochworkshop** (Sprochanimàtion) fer ùnseri Gemeinde-ùn ComCom-Beàmbe demit sich die freiwillige Beàmbe, au im elsässische Dialekt ùn im Ràhme vùn ihre Arweit, besser mit de Birjer Kontàkt ùfnümme kenne. Bis hit sin zwei Mànschàfte mit ùnterschiedliche Sprochstüfe g'schüelt worre (ùngefàhr 15 Persone) Die Schüelùnge sin im Ràhme vùm e Pàrtnerschàftsàbkùmme mitem Centre National de la Fonction Publique (CNFPT) dùmichg'fiehrt worre.

- **In Zàwere ing'fierter Elsässischer Owekkùrs** im Ràhme vùm e Partnerschaftsàbkùmme mit de Volkshochschüel, fer die Erwàchsene wie d'elsässisch Sproch lehre welle odder ihr Elsässisch verbessere welle.
- **Aànbringe vùn Ortschilder Ingàngs Zàwere**, zweisprochig ùn in paritätischer Üsfiehrung.
- **Schàffung vùm e Beobàchtungsüssschùss vùn de Charta sowie vùn einere Experte-Kommission** wie voràb schàffe soll ùn die ùnternommene Aktione fer giltig erkläre.
- **Zweisprochige Beschilderung** in 15 Stroße vùm historische Zentrùm vùn Zàwere.
- **Ständiges Schàffe mit de Vereine** ùn kùltürelle Strüktüre vùn Zàwere wie im Ràhme vùn ihre Aktivitè, direkt odder indirekt vùm Gebrüch vùm Dialekt betroffe sin : Elsässer Theater, Insolites, Comité des Fêtes ùn Espace Rohan, wie sich àls Ziel g'setzt hàn dürlich kùltürelle Aàngebote ùnsere Regionàlsproch ze fordere, des àlles mit àansebare Ergebnisse wie : rejelmässige Iwersetzung elsässisch-frànzesch (TAS ùn Comité des Fêtes), Förderung vùn Vorstellunge in Elsässisch (Espace Rohan ùn Insolites).
- **In besùndere Fäll Aànwendung vùm g'sprochene odder g'schriwwene Dialekt in de öffentliche Mitteilunge, wie :**
Beschriiwung vùm Stànd vùn de Arweite Place du Château ùf de Anzeigetàfel, Artikel in Saverne Couleurs ùn ùfem site internet vùn de Stàdt Zàwere, ùf elsässisch Stellungnemme während de Gemeinderotssitzunge sowie mit de züständige Stelle im Ràhme vùn de Verschwichterung mit Donaueschingen ohne ùf e Hilf vùm e Iwersetzer zerückzegriffe, usw...
- **Beteiligùng vùn de Stàdt Zàwere bi de Regionàle Instànze** wie sich mitem Thema Region, OLCA odder verschiedene àndere Seminàre befasse düet.

Die Gesamtüsgàwe belaufe sich bis züem hittige Dàà ùf 6. 579,47 euros ((Ortschilder ùn Stroßeschilder) sùbventioniert in Höh vùn 2.193,15 euros dürlich de Regionàlràt.

2) Màßnahme wie im Laufe sin ùn geplànti Màßnahme in ùnserem Màndàt :

Alles wàs bis züem hittige Dàà ùnternomme worre n'isch wùrd nàdierli widderschg'fiert ùn verstàrkt indem mir die Sàche bericksichtige wie im Lauf vùm denne zwei Jahr ùfgeträtte sin ùn m'r verbessere kànn.

Unter ànderem wàre mànchi Aktione wie die Arweite mit de Nàme vùn de Stroße verstàrkt, demit e Maximum àn Iwersetzung züem Abschluß gebrocht wàre kenne ; ' s Ziel isch nitt dàs m'r nümme àn d'G'schicht odder Tràdition erinnert, àwwer dàs m'r au Bildung in Betràcht ziejt ùn dàs m'r au noch de Wortschàtz vùn ùnserem Kùltürerwe dittlich màcht !

D'sichtbare Hàndlunge im kùltürelle Bereich sowie die wie àns Lehre vùn de elsässisch Sproch gebùnde sin, müen verstàrkt wàre demit e « Zàwere-Angebot » ins Làwe gerüefe wàre kànn.

Im Bereich vùn de öffentliche Mitteilunge isch des Verbesserùngspotenziàl noch groß ùn mir wàre ùns bemeje, jedesmol wie's màchbàr isch, des in Zweisprochigkeit ùmzesetze (Anzeigetàfle, Aàankindigunge vùn Vorstellunge, digitale Speichermedien, verschiedene

Diskussions...)

Schliesslich müen mir au ùn vor àllem e Pàrtenàriat àbschliesse, mit Privàt-odder öffentliche Schüele in denne d'elsässisch odder d'ditsch Sproch g'lehrt wùrd - d'schriefflich Form vùn ùnserem Diàlekt- , fer öffentliche Bildungs-odder kùltürelle Aktione ins Låwe ze rüefe fer die Kinder die elsässisch redde.

Fer àbzeschlesse noch e pààr Mitteilünge fer die kommende Monet wie dittlich màche dàss solche Aktione die geringe Koschte erfordere, immer mejli sin, m'r mües nümme de Vektor « Regionàlsproch » in jedes Dossier integriere demit villicht Schnàpsidee hervorkümme die Reàlität wäre wie die Zàmmeàrweit mit de Harmonie vùn Zàwère im Råhme vùm àre müsikàlische Uffiehrung sowie de Uffiehrung vùn de elsässisch Version vùm « d'ner de cons » im Espace Rohan, vùn 8 verschiedenè elsässische Theatertruppe wie fer einer Owe zàmme kùmme fer die Einheitlichkeit vùn ùnserè Sproch ze bewiese, ùn des vùm Norde bis Süde vùm Elsass.

Wie sààt m'r « Work in Progress » ùf elsässisch ? Mir wàrte ùf Vorschläj ùn im Moment isch's gråd des wie ùnseri Aktion in dem Bereich kàràkterisiert !

M. le Maire remercie M.SCHAEFFER en Alsacien.

2016-30. Rapport annuel concernant les soutiens en 2015 de la Ville de Saverne dans le cadre de la Charte qui régit les relations de la Ville de Saverne et des Associations.

M. SCHAEFFER présente ce point.

Dans un souci de transparence et d'information des habitants de la collectivité, la loi ATR prévoit que les collectivités territoriales (ayant plus de 3500 habitants) annexent au compte administratif la liste des concours qu'elles ont attribués.

A Saverne, dans une volonté de cohésion, d'efficacité et de bonne gestion des deniers publics, les relations entre la Ville de Saverne et les associations s'établissent sur un partenariat de valeurs partagées, régi par des règles et des critères clairement définis.

Le soutien aux associations est ainsi régi par une Charte rédigée lors des Assises des associations en novembre 2009 et révisée le 17 octobre 2015 (cf Conseil municipal du 14.12.2015).

Le principe fondamental du partenariat entre la Ville et les associations s'inscrit dans un souci d'intérêt général et une logique de projet, selon les critères suivants :

- Favoriser l'accessibilité aux services à la population
- Favoriser le renforcement du vivre ensemble
- Favoriser l'accès à la culture
- Favoriser l'animation de la Ville de Saverne
- Favoriser la dynamique sportive
- Favoriser l'éco-citoyenneté

Et des critères transversaux :

- Lien social
- Participation des citoyens
- Intégration des personnes vulnérables
- Développement durable
- Amélioration du cadre de vie (quartier)
- Caractère intergénérationnel du projet

L'interlocuteur privilégié des associations est le guichet unique au sein de la Direction de l'Action culturelle, éducative et sportive de la Ville de Saverne. Le fichier des associations savernoises compte 190 recensées (57 sportives, 52 d'aides à la personne, 81 culturelles ou diverses). 120 d'entre-elles ont été concernées par un soutien de la Ville de Saverne en 2015.

La Charte des associations prévoit un soutien au travers de :

- projets en participation (sur la base d'un projet présenté en commission municipale thématique : culture, sport, centre communal d'action sociale),
 - projets en co-production (lorsque les objectifs sont d'intérêt général et pour lesquels la Ville peut s'appuyer sur le savoir-faire des associations pour renforcer l'efficacité de l'action municipale) formalisés par une convention de co-production présentée en Conseil Municipal.
- Le dispositif de demande de soutien mis en place à travers les fiches de projet et les fiches de liaison permet de disposer de toutes les informations nécessaires à l'établissement de partenariats entre la Ville de Saverne et les associations (objectifs du projet, critères d'évaluation, budget prévisionnel, etc...).

En 2015, 54 fiches projets ont été déposées au guichet des associations, 7 conventions de co-productions ont été établies.

Le soutien de la Ville de Saverne se compose de subventions ou d'aides en nature (local, équipement sportif, matériel, aide technique ou vin d'honneur).

Les subventions :

Les subventions sont attribuées par le Conseil Municipal après avis de la commission municipale thématique qui instruit la fiche projet déposée au guichet unique.

La charte révisée prévoit qu'à partir de 1.500 euros de subventions, dans le cadre d'un projet ponctuel, les 2/3 de la subvention votée par le Conseil Municipal sont acquis et versés, le tiers restant est conditionné par le bilan d'activité et financier de l'opération.

Dans le cadre des conventions de co-production, un bilan est sollicité avant le 30 juin de l'année suivante.

Les subventions versées aux associations sportives, membres de l'Office des Sports (46), tiennent compte, en outre, des critères définis dans le cadre de l'OSS.

En 2015, le montant des subventions versées étaient de **686 012.59 euros** dont 535 171.31 euros concernant les co-productions avec la ville et dont 92 720.13 euros selon critères OSS.

Les aides en nature

Les aides en nature sont composées d'aide technique (matériel, personnel), d'attribution de

locaux ou équipements sportifs (à caractère ponctuel ou annuel), des vins d'honneur.

La valorisation des aides en nature permet d'approcher le coût réel de l'aide accordée par la collectivité aux associations. Ce calcul peut être difficile à effectuer, car il comporte de multiples obstacles techniques liés soit à la nature et aux modalités de la mise à disposition des locaux, soit l'intervention des services municipaux (police, agent de propreté, transport par le centre technique municipal).

Le guichet des associations tient depuis 2009 un tableau de suivi qui permet de chiffrer la majorité de ces interventions. Il s'appuie également sur le logiciel de suivi des interventions du centre technique municipal.

L'aide technique :

La Ville dispose d'un parc de matériel dit de « festivités » au Centre technique municipal (barrières, chapiteaux, garnitures, podiums etc...).

Ce matériel est mis à disposition gracieusement des associations dans le cadre d'une demande formalisée. La charte prévoit que le transport soit assuré par l'association en autonomie, cette règle est peu appliquée dans la réalité et nécessite majoritairement un transport municipal.

Chaque mise à disposition (valeur locative du matériel) mais également transport (coût des véhicules, transport voire montage par le personnel municipal) est valorisé sur la base des tarifs votés par le Conseil Municipal et reporté dans le tableau de suivi des aides en nature.

En 2015, 107 demandes d'aide technique ont été sollicitées par des associations.

La valorisation de ses aides (matériel, personnel, véhicule), chiffrée sur la base des tarifs municipaux, s'élève à **28 415.60 euros** pour l'année 2015.

La mise à disposition de locaux et équipements sportifs :

15 locaux et équipements sont utilisés par les associations.

Deux types d'utilisation se présentent : l'utilisation ponctuelle et l'utilisation à l'année (scolaire ou civile).

Dans le cadre d'une location ponctuelle : la charte prévoit la mise à disposition d'une salle ponctuelle gracieuse une fois par an (charges payantes pour le Château des Rohan et le Coséc des Dragons). La valeur locative de ces utilisations ponctuelles est reportée dans le tableau de suivi des aides en nature.

Il est fait exception à cette règle concernant la salle de convivialité et la salle de réunion du complexe sportif Adrien Zeller lorsque celle-ci est occupée par une association membre de l'Office des Sports ainsi que les salles du Centre Socio-Culturel de l'îlot du moulin pour les associations membres du comité des usagers du CSC.

Ces dernières occupations, au nombre de 14 pour l'îlot, 98 pour l'espace convivial, 32 pour la salle de réunion du complexe sportif en 2015 n'apparaissent pas dans le tableau de suivi 2015. En 2015, l'occupation ponctuelle non facturée représentait **49 361.47 euros**.

Dans le cadre d'une occupation à l'année : cette mise à disposition fait en principe l'objet

d'une convention indiquant le montant qui sera facturé.

Concernant les équipements sportifs, un calendrier d'utilisation est établi en septembre, la facturation aux 16 associations concernées est établie en fin d'année scolaire selon une formule validée par le Conseil municipal en décembre 2006 (Nombre d'heures d'utilisation x 37 semaines x 40 / 52 semaines année).

La valorisation de l'aide en nature tient compte du coût réel par heure d'utilisation de l'équipement à la charge de la ville (fluides, entretien courant et hors travaux d'investissement), auquel est déduit le montant facturé.

En 2015, les occupations annuelles représentaient une valorisation de **159 546.16 euros**.

La mise à disposition du mini bus associatif.

La Ville de Saverne a signé pour 4 ans, le 8 décembre 2014, son 2ème contrat avec la ste Infocom concernant l'exploitation des emplacements publicitaires sur un véhicule « mini bus » de 9 personnes (chauffeur compris). Le contrat prévoit un remplacement du véhicule tous les 2 ans. L'entretien courant est à la charge de la Ville.

Son utilisation est majoritairement réservée aux associations sportives selon un planning tenu au sein du service des sports.

En 2015, le mini bus « associatif » a été utilisé **98 fois** (sur une journée ou un week-end).

Ces utilisations ne sont pas reportées dans le tableau de suivi des aides en nature attendu que l'investissement n'a pas été pris en charge par la ville et que les utilisateurs ont la majorité de la charge de l'usage de ce véhicule.

Notons que les 98 sorties correspondent à 20150 km parcourus.

Le comité de suivi de la charte :

Le Comité de suivi de la Charte pour un partenariat entre la Ville de Saverne et les associations se compose d'élus, mais aussi de représentants des associations.

Ce comité a été renouvelé en 2014 pour les représentants du conseil municipal : Laurent Burckel, Françoise Batzenschlager, François Schaeffer et Alain Bohn.

Pour le collège associatif ont été désignés pour 3 ans (2016- 2018) :

- les représentants des associations d'aide à la personne (désignés lors de la réunion du CCAS du 1^{er} décembre 2015) : Manuela Anthony (Mission locale), Chantal Burckel (Moulin de l'espoir), Guy Bernard (Caritas).
- les représentants des associations culturelles (désignés lors d'une réunion des associations culturelles, le 14 janvier 2016) : Albert Lorber (Festival d'Art Sacré), Pascal Werlé (Orchestre d'Harmonie), Romain Martin (Castrum Borra).
- les représentants des associations sportives (désignés lors d'une réunion de l'Office des Sports, le 21 janvier 2016) : Marc Scherrer (Saverne Boxe Club), Jean-Louis Martin (Pétanque), Bernard Malleville (Judo).

Ce comité de suivi a été associé à la préparation de ce rapport annuel et du bilan financier

joint.

Les associations qui ont bénéficié d'un soutien en 2015 seront destinataires d'un courrier indiquant les montants des subventions et aides en nature, les invitant à l'intégrer dans leur bilan comptable.

*Direction de l'Action Culturelle, Educative et Sportive
17 février 2015.*

M. LEYENBERGER remercie les services pour le travail de chiffrage des valorisations des aides aux associations. Il précise qu'il invite également les associations à valoriser le bénévolat qui est effectué.

M. LOUCHE remercie pour le tableau de valorisation des aides de la Ville. Il a conscience que cela demande beaucoup de travail, mais il s'agit d'un outil important qu'il souhaite encore voir évoluer.

M. BURCKEL s'associe aux remerciements qui ont été faits car c'est un travail de titan qui a été réalisé. Cet outil est une aide précieuse notamment pour connaître le coût réel de fonctionnement des bâtiments. Ce travail de fond a permis de mettre en lumière certains oublis. En effet, certains tarifs n'avaient pas été revalorisés depuis 1998.

Le conseil municipal prend acte du présent rapport.

2016-31. Subvention au judo club pour les frais de nettoyage du dojo rue de Monswiller

M. BURCKEL présente ce point.

Par convention signée le 9 septembre 2011 avec le judo-club lors de l'ouverture du dojo rue de Monswiller, il est prévu le versement d'une subvention pour le nettoyage, assuré exclusivement par l'association Judo-club.

Une subvention a été versée pour les exercices 2011-2012, 2012-2013 et 2014-2015.

La commission des sports propose d'octroyer une subvention de 3000 euros concernant l'exercice 2013-2014.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. Laurent Burckel, adjoint au maire, par référence à la note de présentation du 22 février,

Après avis de la commission des sports réunie le 26 janvier 2016,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

d'accorder une subvention de **3.000 €** au judo-Club de Saverne concernant les frais de nettoyage du dojo rue de Monswiller, pour l'exercice 2013-2014.

RESSOURCES HUMAINES

2016-32. Modification du tableau des emplois communaux :

Plusieurs modifications du tableau des emplois communaux sont à soumettre pour décision ou pour information au Conseil Municipal :

Demande de changement de filière d'un adjoint d'animation.

Mme BS, adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe sollicite un changement de filière en raison des nouvelles missions exercées depuis son retour de longue maladie. En effet cette dernière exerce désormais des missions relevant de la filière administrative et il est proposé de délibérer favorablement sur cette demande conduisant à supprimer son poste actuel et créer en lieu et place un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Création d'un poste de brigadier de police municipale

Le recrutement d'un garde champêtre n'a pu aboutir malgré deux procédures.

Il est ainsi proposé de transformer le poste de garde champêtre par un poste de brigadier de police municipale avec la précision que l'un des agents du service sera spécialement affecté aux missions de police de l'environnement, formé et identifié à cette fin.

Renouvellement de contrats aidés.

Le Maire disposant d'une délégation pour engager des collaborateurs sous contrat aidé non permanents, le Conseil Municipal est informé :

- Du renouvellement du poste de capitaine du Port de plaisance (35h)
- Du renouvellement de l'adjoint au capitaine du Port de plaisance (20h)
- Du renouvellement d'un poste d'adjoint technique affecté aux espaces verts en remplacement d'agents absents
- Du recrutement prochain de deux agents d'entretien (20h) affectés au service de propreté.

Mme DIETRICH demande si le coût du garde-champêtre et du policier sont identiques.

M. LEYENBERGER confirme que le coût est identique.

M. JOHNSON relève que dans la partie consacrée au renouvellement des contrats aidés, il est indiqué le recrutement de deux agents d'entretien. Il demande s'il s'agit de remplacements ou de créations de postes.

M. LEYENBERGER explique qu'il y a un renouvellement de poste et une création de poste.

Concernant la création de poste, il s'agit de prestations d'entretien à l'École de musique, qui étaient effectuées par un organisme privé et que la Ville remplace par un contrat aidé d'où une économie de coûts.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 22 février 2016,

Vu l'avis préalable de la Commission Finance et Ressources Humaines du 23 février 2016,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- a) de supprimer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à effet du 1^{er} mai 2016, après avis de la CAP.
- b) de supprimer un poste de garde champêtre non pourvu à ce jour et de créer un poste de brigadier de police municipale, à effet du 1^{er} avril 2016.

DIVERS

2016-33. Point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

Dans sa séance du 4 avril 2014, le Conseil Municipal a consenti au Maire un certain nombre de délégations de pouvoirs en vue d'une bonne organisation de l'administration.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit également rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations. Ces dernières font l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Ainsi le Conseil Municipal a délégué au Maire les pouvoirs :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.

Décisions prises :

NEANT

2. De fixer, dans la limite de 5.000 € les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

Décisions prises :

NEANT

3. De procéder, dans les limites des sommes inscrites au budget à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au §a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du §c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Décisions prises :

NEANT

4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget (loi 10/02/2009).

Décisions prises :

**LISTE DES MARCHES PUBLICS 2015
Ville de Saverne**

N° MARCHE		DESIGNATION	TITULAIRE
Procédure Mapa			
2015	01	travaux de rénovation à l'auberge de jeunesse LOT 1 sanitaires	société AMMI SARL de Sarrebourg
2015	02	travaux de rénovation à l'auberge de jeunesse LOT 2 Electricité	société Electricité Marc Meyer de Bouxwiller
2015	03	travaux de rénovation à l'auberge de jeunesse LOT 3 Carrelage	Société EROL SARL de Strasbourg
2015	04	travaux de rénovation à l'auberge de jeunesse LOT 4 Menuiseries	Société Interdecor de Sarrebourg
2015	05	Travaux de réaménagement de la dalle aile nord du château LOT 1 - Lot Gros Œuvre	société Rauscher
2015	06	Travaux de réaménagement de la dalle aile nord du château LOT 2- Lot Etanchéité	société SMAC
2015	07	Prestations de fleurissement annuel 2015 lot 1: fournitures de plantes estivales	Horticulture Seyller de Saverne

2015	08	Prestations de fleurissement annuel 2015 lot 2: fournitures de plantes pour jardinières	Horticulture Zuber de Monswiller
2015	09	Prestations d'entretien des espaces verts de la ville- année 2015	Société SAVEICO de Saverne
2015	10	Marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'éclairage du stade du Haut-Barr	Bureau Berest de Strasbourg
2015	11	Marché de travaux de réaménagement de la Place du Château Place du Général De Gaulle Lot 1 voirie et aménagements qualitatifs	société Rauscher
2015	12	Marché de travaux de réaménagement de la Place du Château Place du Général De Gaulle Lot 2 éclairage public et réseaux secs	société SOBECA
2015	13	Marché de travaux de réaménagement de la Place du Château Place du Général De Gaulle Lot 3 serrurerie	société Les Ateliers de la Gesse (Cornimont 88)
2015	14	Marché de travaux de réaménagement de la Place du Château Place du Général De Gaulle Lot 4 mobilier espaces verts	société Thierry Muller de Geispolsheim
2015	15	Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la passation des nouveaux marchés d'assurance de la collectivité	Cabinet Risk Partenaires
2015	16	Travaux de consolidation au kiosque de la roseraie	société Hopfner
2015	17	travaux à l'Ecole Maternelle des Gravières lot 1: aménagement d'une rampe handicapés	société Diebolt de Marmoutier
2015	18	travaux à l'Ecole Maternelle des Gravières lot 2: travaux de peinture	société Peintures Boehm
2015	19	mission étude de sols pour la mise en place d'un éclairage au stade du Haut-Barr	Société Ginger Cebtp
2015	20	Achat d'un véhicule neuf pour la police municipale: choix d'un Dacia Duster coloris blanc équipé Police	Garage Thierry KUNTZ de Saverne

2015	21	travaux de voirie sur différentes rues de la collectivité	Société COLAS EST
2015	22	travaux de voirie sur différentes rues de la collectivité	Société EJL Jean Lefebvre
2015	23	création d'un city-stade au quartier des Gravières lot 1 terrassements	société ADAM de Bouxwiller
2015	24	création d'un city-stade au quartier des Gravières lot 2 Installations équipements sportifs	société SATD de Russ (68)
2015	25	Travaux de mise en place d'un éclairage au stade du Haut-Barr	société FRITZ
2015	26	Fourniture et pose d'un nouveau praticable de gymnastique Salle Manderscheid	Société Kassiope
2015	27	Sentier des Lumières Noel 2015 - installations en ville	société ULTRASON de Monswiller (67700)
LISTE DES MARCHES PUBLICS 2015 Ville de Saverne			
		Marchés en cours non arrivés à échéance	
		Marché exploitation et maintenance des installations thermiques des différents bâtiments de la collectivité marché ayant débuté au 1er juin 2014- échéance au 31 mai 2022 (marché passé pour 8 ans)	Société Dalkia - ES ENERGIES
		Décision de reconduction prises sur marchés en cours	
		reconduction du marché à bons de commandes Travaux Divers de Voirie sur différentes rues de la collectivité	Société EJL Jean Lefebvre de Haguenau
		reconduction du marché fournitures de produits hygiène et entretien pour les services et les personnels d'entretien de la collectivité	Société Pro Hygiène Service de Fegersheim

		reconduction du marché fournitures de bureaux pour les différents services de la collectivité	Société SM Bureau Groupe Majuscule de Sarreguemines
		Prestations de maintenance des ascenseurs de la collectivité (en dehors de l'existence d'autres contrats de maintenance annuelle)	Société Schindler (agence locale 67)
		Participation au groupement de commande avec la collectivité Communauté de Communes de la Région de Saverne pour l'achat de papier blanc mutualisé (ramette A4 / A3)	Société SM Bureau Groupe Majuscule de Sarreguemines
	CONTRATS	LISTE DES CONTRATS DE LA VILLE TENUE A JOUR	
	DSP	Poursuite de la délégation de service public relative au camping municipal sis Rue du Père Liebermann à Saverne	SAS CAMPING LES PORTES D'ALSACE (groupe Seasanova)
	DSP	Poursuite de la délégation de service public relative au cinéma municipal CinéCubic sis 133 Grand'Rue à Saverne	SAS CINECUBIC
	Procédure AOO		
	NOUVEAUX CONTRATS ASSURANCE 01/01/2016 AU 31/12/2020	RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES DE LA COLLECTIVITE 5 LOTS DISTINCTS DEMARRAGE DES PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES - COUVERTURES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016	
	LOT 1	ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE	GRAS SAVOYE BERGER SIMON / AXA
	LOT 2	ASSURANCE PROTECTION FONCTIONNELLE	SMACL
	LOT 3	ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE	JADIS
	LOT 4	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	GROUPAMA

LOT 5	ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS	NOREST ASSURANCE / GROUPAMA
-------	------------------------------	-----------------------------

5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

Décisions prises :

NEANT

6. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

Décisions prises :

NEANT

7. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Décisions prises :

NEANT

8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

Décisions prises :

Concessions accordées du 21/12/2015 au 05/02/2016

DATE	QUARTIER	RANGÉE	TOMBE
21/12/2015	B	5	17
21/12/2015	B	10	7
21/12/2015	B	14	4
21/12/2015	C	4	7
21/12/2015	C	6	18
21/12/2015	C	7	3
21/12/2015	C	8	26
21/12/2015	C	9	24
21/12/2015	C	9	16
21/12/2015	F	9	8
21/12/2015	G	3	1
21/12/2015	G	10	12
21/12/2015	H	7	22
21/12/2015	H	10	17
21/12/2015	H	13	24 et 25
21/12/2015	IV	D	1

21/12/2015	L	15	1
21/12/2015	M	1	16
21/12/2015	M	1	28
21/12/2015	M	2	4
21/12/2015	M	3	14 et 15
05/02/2016	B	4	11
05/02/2016	B	9	9
05/02/2016	B	17	1
05/02/2016	C	8	14
05/02/2016	C	10	15
05/02/2016	H	3	20
05/02/2016	H	6	26
05/02/2016	IV	D	3
05/02/2016	M	2	6

9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

Décisions prises :

NEANT

10. De décider l'aliénation de gré en gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €.

Décisions prises :

NEANT

11. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

Décisions prises :

NEANT

12. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

Décisions prises :

NEANT

13. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

Décisions prises :

NEANT

14. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans la limite de 1.000.000 €.

Décisions prises :

- 1) D.I.A. n° 6/2016 présentée par M. CORNELIUS Bernard pour une maison 8 rue de Donaueschingen – section 23 n° 161.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.
- 2) D.I.A. n° 7/2016 présentée par M. et Mme ROSER Charles pour 2 appartements 16 quai du Château – section 4 n° 57 + 224/58 + 258/58 + 260/58.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.
- 3) D.I.A. n° 8/2016 présentée par Mme Marie BERNHARD Vve Roland HOELTZEL pour un jardin rue de la Côte – section 28 n° 46.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.
- 4) D.I.A. n° 9/2016 présentée par M. SOUDIER René Armand pour une maison 66 rue du Zornhoff – section 8 n° 24.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.
- 5) D.I.A. n° 10/2016 présentée par Mme RICHERT Monique Marie Odile pour un terrain rue de la Vieille Blanchisserie – section 7 n° (2)/13.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.
- 6) D.I.A. n° 11/2016 présentée par M. et Mme KUHN Pascal pour une maison 4 rue Sainte-Barbe – section 31 n° 53.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.
- 7) D.I.A. n° 12/2016 présentée par M. KAYA Oskan pour une maison à usage d'habitation en cours de construction 2 allée des Pinsons – section 27 n° 350/155.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.
- 8) D.I.A. n° 14/2016 présentée par M. BATT Edouard pour une maison + un terrain 8 rue Person – section 17 n° 252/6 + 253/6 + 251/6.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.
- 9) D.I.A. n° 15/2016 présentée par M. MENGUS Albert Jean pour une maison 8 rue St-Vit – section 6 n° 260.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.
- 10) D.I.A. n° 16/2016 présentée par M. et Mme Philippe CUENOT/Sandrine COUFFIGNAL pour une maison 19 rue de Gottenhouse – section 19 n° 41.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.
- 11) D.I.A. n° 17/2016 présentée par les Consorts HENNING (M. HENNING Roland) pour une maison 18 rue du Père Libermann – section 6 n° 293.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.
- 12) D.I.A. n° 18/2016 présentée par Mme Chantal GAECKLE née CHRISTOPHE pour une maison 66 Côte de Saverne – section 30 n° 182/14.
Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.
- 13) D.I.A. n° 19/2016 présentée par la SCI GECAMI (M. Michel SUTTER) pour un appartement + un garage + un parking 17 quai du Château – section 4 n° 57 + 224/58

+ 258/58 + 260/58.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

14) D.I.A. n° 20/2016 présentée par le CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER pour un terrain à bâtir rue des Bonnes Gens (La Fontaine Saubach) – section 18 n° 401/110. Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

15) D.I.A. n° 21/2016 présentée par le CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER pour un terrain à bâtir rue des Bonnes Gens (La Fontaine Saubach) – section 18 n° 402/110. Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

15. D'intenter au nom de la commune les actions en justice, ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants : en premières instance, à hauteur d'appel et au besoin de cassation, en demande et défense, par voie d'action ou par voie d'exception, en procédure d'urgence, en procédure de fond, devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives ou non répressives, devant le tribunal des conflits.

Décisions prises :

NEANT

16. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée de 15.000 €

Décisions prises :

NEANT

17. De donner, en application de l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

Décisions prises :

NEANT

18. De signer la convention prévue par le 4ème alinéa de l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté, et de signer la convention prévue par le 3ème alinéa L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

Décisions prises :

NEANT

19. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal (2.000.000 €).

Décisions prises :

NEANT

20. De prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune (loi du 12/05/09).

Décisions prises :

NEANT

M. LEYENBERGER informe avoir exercé le droit de préemption pour l'acquisition d'un terrain de 13 ares à l'angle de la rue de l'Orangerie et la rue de la Vieille Blanchisserie. Il s'agit d'un endroit stratégique pour le développement du Port de plaisance. Ce terrain était vendu au prix de 20 000 € les 13 ares de terrain constructible, soit 1700€/l'are. L'application de ce droit de préemption relève d'un acte de bonne gestion compte tenu du prix de vente.

QUESTIONS ORALES

Néant

M. LEYENBERGER annonce les dates des prochains Conseils municipaux, à savoir :

- mercredi 23 mars
- lundi 2 mai
- lundi 4 juillet

Il clôt la séance à 22h.

M. LEYENBERGER

M. BURCKEL

Mme STEFANIUK

M. JAN

Mme ESTEVES

M. SCHAEFFER

Mme KREMER

M. DUPIN

Mme BATZENSCHLAGER

M. BUFFA

Mme MORTZ

Mme RITTER

Mme DUMOULIN

M. OURY

M. ZUBER

Mme SCHEFFLER-KLEIN

M. ORTSCHKEIT

M. KLEIN

Mme OBERLE

Mme JUNG

Mme NEU-FABER

M. KILHOFFER

Mme PUEYO

M. KREMER

M. CELIK

Mme EL OLM I

M. BOHN

Mme BATAILLE

Mme DIETRICH

M. HAEMMERLIN

M. JOHNSON

M. LOUCHE

Mme PENSALFINI